

HISTOIRE VERITABLE
CONTENANT LA VIE DE IACOBANT

ALMANÇOR ROY D'ARABIE,

QVI CONQVIST LE ROYAVME
d'Espagne sur le Roy Dom Roderic.

TRADVITE D'ESPAGNOL

en FRANÇOIS par le sieur de VIEUX-

MAISONS Gentilhomme ordinaire

de la Chambre du Roy.



A PARIS.

Chez GERVAIS CLOVIER, au Palais sur les
degrez de la sainte Chappelle,

M. D C. XXXVIII.

AVEC PRIVILEGE.





A V R O Y
TRES-CHRESTIEN,
LOVIS XIII. du nom-



IRE,

La beauté de la
vertu a des charmes
si puissans, qu'elle ra-
uit d'amour & d'admiration tous
ceux qui l'apperçoient, & s'estant
monstrée en ce Prince estrange en vn
lustre ausy esclattant qu'en aucun
autre recommandé par l'Histoire, je
me suis aisement persuadé que Vostre
Majesté, qui en cherist parfaitement

les rares exemples, prendra plaisir au
 recit de sa vie, & des genereuses
 actions qui luy ont acquis en ce monde
 vne gloire immortelle. Le grand nom-
 bre des batailles qu'il a donné, & des
 victoires qu'il a emporté sur ses enne-
 mis sont des preuues tres-certaines de
 son courage & de sa valeur; le bel
 ordre à l'establissement des bonnes
 loix, par lesquelles il s'est conserué
 la puissance & authorité absoluë, en
 laquelle il a regné, marques euidentés
 de sa justice; la paix & la tranquil-
 lité dans ses Estats de grande estendue,
 effets de sa prudence; l'affection &
 l'amour extreme que tous ses subjects
 tant naturels que estrangers luy por-
 toient des tesmoignages tres-asseurez
 de la douceur, temperance, & mode-
 ration avec laquelle il les gouuernoit
 & retenoit en leur deuoir & par-
 faicte obeïssance. Toutes lesquelles

8

choses sont fort succinctement & véritablement deduites en ce petit traité, lequel j'ay mis en François au moins mal que les rudes manieres de parler des langues Arabique & Espagnole, dont il a esté traduit, l'ont peu permettre, à dessein d'en rendre le discours plus familier & agreable à V. Majesté, lors qu'il luy plaira d'employer quelques heures de divertissement à ceste lecture: de laquelle elle se peut asseurer qu'elle ne tirera pas moins d'utilité en l'exemple des faicts heroïques, en la marque des graues sentences, aduis serieux & enseignemens importans au regime & gouvernement des grands Estats, que de plaisir & contentement en la sympathie & conformité qu'elle rencontrera entre les bonnes mœurs & loüables qualitez de ce sage Roy, & les saintes inclinations & vertueuses

actions de V. M. laquelle le Roy des
 Roys vueille combler de toutes prospé-
 ritez tres-heureusement & tres-lon-
 guement, ainsi que l'en supplie tres-
 instamment, & le souhaite tres-ar-
 demment de tout son cœur & af-
 fection

de V. M.

Le très-humble, très-fidelle & très-
 obeissant subject & seruiteur,

DE VIEUX-MAISONS.



LETTRE

DU ROY

ABENCIRIX

ENVOYEE A L'ALCAYDE

ALI ABENÇVFIAN, Viceroy & Gouverneur des Prouinces de Deuque en Arabie, par laquelle il luy commande d'escrire la vie du Roy Iacob Almançor.



Oüanges soient données au seul Dieu, ainsy soit. Le hault honoré roy, gouverneur des Mores, le haut lignage, defendeur de la Morisme,

*Alcayde
signifie
Chastellain
Gouuer.
neur ou Ca-
pitaine qui
commande
en une for-
teresse.*

celuy qui se fortifie de la protection de Dieu tres-haut Ali Abencirix enuoyons salut, à l'Alcayde vertueux, noble, sage, discret, genereux Gentil-homme de terroir cogueu Ali Abençufian nostre Viceroy & Gouverneur des Prouinces de Deuque. Et apres ceste parfaite salutation de nostre part : Nous disons que considerant la grande prudence avec laquelle le Roy Abilgualir Mirama molin, Iacob Almançor, nostre bisayeul & Seigneur gouuernoit ses Royaumes en paix, la force par laquelle il conseruoit ses subjets, & ruinoit ses ennemis, la justice avec laquelle il maintenoit ses Estats, & la temperance qu'il auoit en toutes ses ceuures & actions, dont il estoit admiré de

*Mirama-
molin se
doit proñ-
cer Amiral
muminin,
et signifie
Gouer-
neur des
croyans.
Almançor
signifie in-
vincible
toujours
victorieux.
Almançor
signifie a-
uiliateur,*

tout le monde; les volumes qu'il *et se rap-*
 a laissé plains de dits & senten- *porte au ti-*
 ces notables en toutes les scien- *tre de pro-*
 ces; les exploits, signalez au fait *secteur.*
 des armes, & les grandes vertus
 & loüables coustumes, sur les-
 -quelles tous les Princes du mon-
 de peuuent prendre exemple &
 modelle pour bien regir & gou-
 uerner leurs Republiques, & vi-
 ure en repos & tranquillité, font
 que nous semblant juste, & rai-
 sonnable que le discours de sa
 vie soit redigé par escrit, mis en-
 semble & compilé par ordre en
 vn liure, & non pas ainsi espars
 & diuisé en plusieurs, comme il
 est à present, tant pour nostre
 contentement, que pour le desir
 d'imiter ce grand Roy, en ses
 mœurs & façons de viure, pour
 en faire nostre profit & nous en

seruir en ce qui touche nos deportemens & le gouvernement de nos Republiques. Et pour cet effect ayant l'esgard & la consideration que nous auons à vostre personne, cognoissance & capacité, attendu la nourriture que vous auez eu, & le continuel seruire que des vostre enfance vous auez rendu en son Palais Royal, comme son seruiteur domestique & fort familier, ny ayant aucun autre pour sage, qui soit qui püst mieux que vous depeindre & d'escire sa vie & ses mœurs. Pour c'est il que nous vous en chargeons & commandons que vous escriuiez vn traité de sadite vie, mœurs & coustumes; ensemble l'ordre & la maniere avec laquelle ce bon Roy regissoit & gouuernoit ses Roy-

aumes depuis le commencement
 de son regne jusques au jour de
 son decés. Lequel traité vous
 intitulerez le Miroir resplendis-
 sant des Princes, en gardant la
 briefueté, retranchant prolixité,
 escriuant la verité suiuant l'obli-
 gation deue à la fidelité de l'hi-
 stoire, ainsi que nous nous con-
 fions en vostre bon zele & exacte
 obseruation des poincts & con-
 ditions veritables & requises aux
 bons escrits : en quoy faisant
 vous nous rendrez seruice fort a-
 greable. Auquel traité vous ad-
 jousterez pareillement les con-
 ditions & qualitez que doit
 auoir & obseruer vn bon Roy,
 pour estre aymé & bien voulu de
 ses subjets, & craint & redouté
 de ses ennemis. Ce qui nous
 pourra seruir de guide & lumie-

re avec l'ayde & faueur de nostre
 souuerain Dieu pour bien regir
 & gouuerner nos Royaumes &
 Republiques, afin qu'elles sub-
 sistent en paix à la tranquillité
 de nostre ame & descharge de
 nostre conscience. Ce que vous
 accomplirez ainsi que nous
 nous confions de vostre person-
 ne & valeur, & Dieu soit vostre
 garde. De nostre palais Royal
 de çarbal le quatriesme jour de
 la Lune de Moharran l'an cent &
 dix de la Hegire.

*Ceste date
 reuiens à
 l'an 731.
 de nostre
 Seigneur au
 mois de
 Ianuier.*



LETTRE DE L'ALCAYDE

Ali Abengusian pour responce à la precedente, par laquelle il dedie son œuvre au Roy Ali Abencirix.

L Oüanges soient données au Souuerain Dieu, Ainsi soit. Autres-renommé & justement pour la sagesse au gouuernement, prudence & conseruation & force à la manutention de ses sujets en paix, le guerrier belliqueux, fort courageux, défenseur de la Morisme, de haut lignage & terroircogneu, grād Calif, destructeur de ses ennemis, Roy de haute, honorée & souueraine puissance Ali Abencirix, auquel Dieu tres-haut,

*Renient à
l'an 731.
au mois de
Janvier.*

continuë les bons desirs, & donne
perpetuelle paix & tranquillité
à ses suiets, ainsi que cestuy
sien fidel & loyal seruiteur Ali
Abengufian le souhaite. Et res-
pondant à sa lettre que j'ay re-
ceüe en datte de son palais Ro-
yal de Carbal le 4. iour de la
Lune de Moharran de ceste pre-
sente année, par laquelle m'a
esté commandé d'escrire vn
Liure par lequel ie fasse voir la
maniere, conditions & façons
de viure du Roy Abilgualir
Iacob Almançor son predeces-
seur, & pareillement que je in-
sere en iceluy les conditions &
qualitez requises & que doit
auoir le bon Prince; pour l'ef-
fect de quoy j'ay soubstraiect à
mes grandes occupations quel-
que espace de la nuit, le retran-

chant du sommeil destiné au
 repos de ce corps chetif & at-
 nue; & en douze chapitres briebs
 & succints joincts à ceste mien-
 ne responce, j'ay mis par me-
 moire la vie, les mœurs & la ma-
 niere de regir & gouverner du-
 rant la vie & le temps heureux
 de son regne, m'estant aduis que
 sans y adjouster autres preceptes
 & doctrine de Philosophes ou
 autres sçauans & graues au-
 theurs, il en pourra recueillir
 tout le fruiet qu'il en desire. Je
 suis tesmoin oculaire de tout ce
 que j'en ay mis par escrit, l'ayant
 seruy de Chambellan & autres
 charges en son palais Royal qui
 n'estoient de moindre impor-
 tance l'espace de vingt ans, com-
 me sçauent tous les Courtisans
 de son temps, pendant lesquels

i'ay obserué attentiuement &
 bien remarqué ses humeurs,
 coustumes, equité, franchise,
 façon de gouverner & maniere
 de rendre & administrer la ju-
 stice tant en temps de paix que
 de guerre. Et en cecy i'ay fait 2.
 choses; la premiere, d'obeyr à
 vostre Royal commandement;
 l'autre de rememorer les vertueu-
 ses & loüables coustumes mora-
 les de ce bon Roy. Qu'il recoiue
 donc ma bonne volonté & ex-
 cuse mes deffauts & inaduer-
 tences si aucunes se trouuent en ce
 traitté, me deffiant qu'il ne man-
 quera de s'y en trouuer plusieurs,
 les attribuant à l'oubliance &
 non pas à imperfection, peu de
 soin ou nonchalance de la fide-
 lité de l'Histoire, & loyauté que
 ie dois à son Royal seruice &

nostre

nostre fouuerain Dieu soit sa *Reuient à*
garde. De la ville de Deuqua, *l'an 731.*
le 15. iour du mois de Rabeh, le *au mois*
premier, l'an cent & dix de la *d'Aoust.*
Hegire.



LA VIE DV ROY
IACOB ALMANÇOR, es-
crite par le vertueux Alcayde
Ali Abençufian Viceroy, &
Gouverneur des Prouinces de
Deuque en Arabie.

CHAPITRE I.

DE L'ORIGINE ET GE-
*nealogie du Roy Abilgualit Mi-
ramamolin IACOB ALMANÇOR
& d'aucuns de ses faiçts
memorables.*



Bilgualit Miramamo-
lin, Iacob Almançor
estoit fils du grand Ca-
lif protecteur de la Morisme Abi

habdi, allahi Abilgualit, Abni-
 naçe Abni Malique, & petit fils
 du grand Calif Abni Abelhazen
 le motabel d'illustre & haut li-
 gnage, maison & terroir co-
 gneu des Roys Gentils des Ara-
 bies, & nasquit l'année vnziè-
 me de la Hegire le deuxiesme
 iour de la Lune de Iabuel : lequel
 ayant esté nourry & esleué en
 grande & parfaite santé iusques
 à l'aage de quinze ans, com-
 mença deslors à demonstrier vn
 si bon courage & inclination
 aux lettres qu'il caufoit admira-
 tion aux Maistres & precepteurs
 qui l'auoient en charge, attendu
 qu'en ce bas aage il sçauoit desia
 les sept arts liberaux si parfaite-
 ment, que les plus sçauans n'en
 parloient en sa presence qu'en
 crainte & retenuë, d'autant qu'à

*Calife signi-
 fie succes-
 seur, c'est
 le titre co-
 mun des
 Emperours
 qui ont suc-
 cédé à Ma-
 homet à la
 Meeqne
 en Arabie.
 revient à
 l'an 633. au
 mois d'O-
 ctobre.*

tous propos il releuoit les fautes
qu'ils y faisoient pour ne les sça-
uoir pas si bien que luy. A dix-
huiet ans il composa cestrois li-
ures de Mathematiques & Astro-
logie tant estimez encores an-
jourd'huy entre les Arabes. Il fist
vn sommaire ou abregé histo-
rial; le grand art de l'Algebre, vn
traicté de l'art militaire, vn liure
intitulé le Miroüer des Princes;
& au vingt & vnielme de son
aage il escriuit trois liures de la
Philosophie en forme de com-
mentaire sur le texte d'Aristote;
& ce qui est plus à admirer, c'est
qu'à 25. ans il sçauoit vn-
ze langues, les lisoit & escriuoit
aussi parfaictement que ceux qui
en estoient naturels & originai-
res. Et pourtant le Roy abil-
gualit son pere qui estoit vn

Prince fort sage & aduisé, n'entreprenoit aucune chose sans luy auoir auparauant communiqué & pris son aduis & conseil, ayant experimenré que toutes les fois qu'il en auoit vſé, les choses estoient reüſcies auſſi heureuſement qu'il euſt ſeu deſirer. C'eſt ainſi que viuoit ce genereux Prince paſſant ſon temps en honneſtes exercices & recreations. Et ſ'eſtant vn jour propoſé de dreſſer vn jeu de Canneſ & autres jouſtes & tournois il y fiſt conuoquer tous les Alcaydes & principaux Gouuerneurs de ſes Royaumes; leſquels eſtans venuz vn d'entr'eux preſenta au Roy ſon pere vn Cimeterre de valeur ineſtimable tant pour l'enrichiſſement ayant la poignée d'vne tres-fine Eſmeraude

& le pommeau d'un ruby balayé
d'une piece, avec le fourreau & le
baudrier d'orfèbuerie tres-deli-
cate parsemée de diuerses pierres
pretieuses, que pour la bonté de
la lame damasquine tres-excel-
lente, lequel tous ces Alcaydes &
Gouuerneurs trouuerent tres-
beau, le prenans tous l'un apres
l'autre de main en main, sinon
qu'il estoit un peu trop court,
s'accordans que s'il eust eu une
demye palme dauantage, c'eust
esté sans difficulté la meilleure
pièce du monde: dequoy le Roy
Abilgualit qui auoit fort agréé
ce present estoit fort desplaisant,
& sur cela enuoya appeller le
Prince Iacob Almançor pour luy
faire voir & en dire son opiniõ,
defendant à tous ses Alcaydes &
Gouuerneurs de faire aucun sem-

blant du defaut qu'ils y auoient
 remarqué. Et estant arriué; le
 Roy commanda que l'on luy
 monstraft le Cimeterre, lequel
 luy plut d'abbord tellement
 qu'il dist que ceste arme valoit
 vne bonne ville. Le Roy luy
 dist qu'il le confideraft bien &
 puis qu'il dist, s'il y remarquoit
 quelque deffaut. Il respondit à
 l'instant qu'il n'y en auoit point
 & qu'il estoit autant parfait,
 qu'on eust sceu desirer. Mais, dist
 le Roy, ces Alcaydes & Gouver-
 neurs cy-presens jugent la lame
 vn peu courte. Lors le Prince
 prenant le Cimeterre en main &
 le maniant repartit en souffrant.
 Il n'y a point d'arme trop cour-
 te à vn braue & vaillant Cheua-
 lier, & portant le pied droict vn
 pas en auant, & en meisme temps

estendant le bras dont il tenoit
 ledit Cimeterre, par ce moyen,
 dit-il, on le fera tant long qu'on
 voudra. Ce trait plut tellement
 au Roy Abilgualit son pere,
 qu'en mesme temps il luy jetta
 ses bras au col, & l'embrassant
 estroitement luy dist. Vraie-
 ment, mon fils, tu peux bien
 chercher d'autres Royaumes à
 conquerir, puis que ceux que je
 commande & que je pretens te
 laisser ne sont pas dignes de ton
 courage, & de la prudence &
 vertu que Dieu souverain ta de-
 party. Et luy ceignant le Cime-
 terre, il adjousta qu'il ne deuoit
 appartenir à autre qu'à luy, qui
 seul l'auoit trouué sans defectuo-
 sité. Cela faiât le Prince & les
 Alcaydes descendirent en la pla-
 ce, où les jeux & tournoiz

estoient preparez, ausquels il fist
 l'entrée & se comporta si braue-
 ment, conduisant celuy des Can-
 nes & d'autres inuentions si dex-
 trement que tous les assistans en
 demurerent estonnez, & luy en
 donnerent justement tout l'hô-
 neur & la gloire. Le lendemain
 il fist de beaux presens à tous ces
 Alcaydes, & par apres disant
 qu'il n'estoit pas raisonnable
 qu'eux qui estoient les plus ri-
 ches & apparens de ses Royaumes
 fussent honorez & gratifiez de
 les dons & presens, & que ses
 pauvres subjects qui en auoient
 plus grand besoin & necessité
 demeurassent sans secours & cō-
 solation, il fist appeller tous les
 pauvres, lesquels venuz il s'alla
 mettre à la porte du thresor, &
 les faisant passer l'un apres l'autre

*Arrobe est
vne certai-
ne mesure
portant le
pois de 25.
liures.*

par deuant luy, il leur distri-
buoit à chacun vne poignée de
pieces d'or qu'il prenoit ainsi
sans compter ny peser, & se trou-
ua par ses Tresoriers qu'il auoit
ainsi distribué ceste journée là,
vingt-deux arrobes & treize li-
ures d'or ; dequoy le Roy son
pere aduerty & le voulant admo-
nester de n'estre pas ainsi prodi-
gue, & d'auoir la main plus re-
tenuë, crainte de tomber en ne-
cessité, & qu'un Roy sans riches-
ses ressembloit à vn mort entre
les viuans, le Prince luy repartit
que l'on deuoit à plus juste rai-
son tenir & reputer pour mort
le Prince auare enuers ses sujets,
puis qu'il ne deuoit attendre
aucun secours ne confort d'eux
en sa necessité : que quant à luy
il n'estoit nay que pour bien-

faire à tous à l'imitation de celui qui l'auoit créé, duquel il estoit comme l'instrument ou cause seconde, par laquelle il exerçoit icy en terre sa bonté & misericorde sur ses creatures; qu'il n'y auoit subject de le reprendre en ce qu'il ne confideroit autre chose plus certaine que la mort, & qu'il ne deuoit emporter de ce monde qu'un chetif linceul & les biens & les maux qu'il y aura fait, pour en rendre compte à Dieu haut & tout puissant, comme juste Iuge au jour espouuëtable du dernier jugement. Ces raisons plurent tant au Roy Abilgualit son pere pour la generosité qu'il remarqua au Prince, que peu apres il fist les projets en sa vie & en ses Royaumes qui se diront au chapitre suivant.



CHAPITRE II.

COMMENT LE ROY

*Abilgualit resigna le Gouverne-
ment de ses Royaumes à son fils
Iacob Almançor, & se retira
pour mener vne vie solitaire.*



LE Roy Abilgualit
considerant la gran-
de generosité du
Prince Iacob Al-
mançor son fils, & qu'il estoit
vieil & aagé de plus de soixante
& dix ans, consentit de laisser le
Royaume en ses mains, & de se
retirer & reposer: & ainsi y re-
nonça par l'aduis & consente-
ment des grands Alcaydes de ses

Royaumes, & fut recogneu & couronné Roy le dixiesme iour de la Lune de Muharram trente-troisans de la Hegire accomplis & son couronnement confirmé le troisieme jour de la Lune de Rabeah le deuxiesme du mesme an. Et comme il eut commencé à regir & gouverner, il prist toutes nouvelles Coustumes, façons & manieres de viure, lesquelles pour estre dignes de remarque, je veux deduire bien au long en ce petit traité. Au lieu des braueries & curiositez qu'il auoit en ses habits lors qu'il estoit Prince, il se vestit le plus simplement qu'on peust imaginer. Il composa l'air de son visage d'une telle modestie qu'aucuns de ceux qui le seruoient n'eust peu cognoistre par signes

*Revenir à
l'an 654.
au mois de
Januier.*

extérieurs la tristesse ou la joye, le
 bon ou le mauuais succès, mon-
 trant tousiours mesme visage, &
 traitant ses domestiques de fa-
 çon que l'amour & la crainte
 estoient egales, ne pouuant co-
 gnoistre si pour bõ seruice qu'ils
 luy rendoient, ou negligence
 ou peu de deuoir qu'ils y appor-
 toient, il estoit satisfait d'eux
 ou mal content. Il departit les
 jours de la semaine en ceste for-
 te. Le Vendredy estoit entiere-
 tierement dedié aux choses de sa
 Loy à laquelle il estoit fort reli-
 gieux. Le Samedy il rendoit la
 justice. Le Dimanche il vacquoit
 aux affaires de la guerre. Le Lun-
 dy à celles d'Estat & du gouver-
 nement. Les Mardy & Mercredy
 estoient reseruez pour ses recrea-
 tions & negoces particuliers; &

Le leudy aux lettres & sciences.

Le Vendredy donc il nefailoit
autre chose que d'aller à la gran-
de Mosquée y faire son oraison
de Midy. Il sortoit de son Palais
accompagné de cinq cens hom-
mes de pied avec leurs Cimeter-
res, deux desquels proches du Ca-
pitaine tenoient les leurs nuds
les mains hautes & les pointes
desdits Cimeterres basses, & le-
dit Capitaine deuant tous avec
son coutelasceint ainsi que tous
les autres qui le suyuoient, & par
là il vouloit monstrier la force &
la iustice par lesquelles il main-
tenoit ses Royaumes en paix.
Peu apres ces gens de pied de sa
garde marchotent deux cens
hōmes de cheual bien en point
avec leur Capitaine & estendard
Royal, tous armez de cuirassēs,

Cimeterres, lances & escuts, & estoient proches & à lentour de sa personne. Apres luy suiuoient son grand Alguazil, le Conseil de guerre, le Conseil du gouuernement de ses Royaumes, & le Cadi qui est le chef de sa justice.

Alguazil proprement Huissier ou Commissaire executeur des Commandemens au Preuost. Le l'aymis icy pour le Preuost mesme. Cadi, chef de la justice, comme le Chancelier ou premier President. A chacun de ses Conseils y auoit quatre Conseillers sur lesquels le plus ancien presidoit. L'Alcayde Capitaine general de la mer tenoit le premier rang, & le plus proche de sa personne lors qu'il se trouuoit en Cour. L'Alfaquy principal de la Mosquée alloit à sa main gauche, & le Prince son fils aîné à sa droite: ses autres enfans immédiatement deuant luy Arriuez à la mosquée ils y faisoient tous leurs oraisons, puis s'en retournoient au mesme ordre au palais Royal; auquel pres d'une fon-

fontaine, on luy preparoit vne
chaire sur laquelle il s'assisoit &
receuoit les requestes & memo-
riaux de ceux qui auoient pro-
cés, courtisans ou autres. Et s'e-
stant leué vn Huissier de la Châ-
bre proclamoit ces paroles à
haute voix que tous l'enten-
doient. Que tous ceux qui ont
présenté memoires au Roy Mi-
ramamolin Almançor nostre
Seigneur, (que nostre Dieu sou-
uerain rende victorieux) com-
parent demain à son parquet
royal où la justice leur sera ren-
duë. Apres cela il s'en alloit dis-
ner, & vn de ses Maistres d'Ho-
stel crioit aussi à haute voix que
tous le pouuoient entendre, Que
tous ceux qui sont icy pour pro-
cez, riches & pauvres, & preten-
dent grace du Roy demeurent à

disner en ce Palais Royal, ainsi
 qu'il est de coustume : Puis se
 mettoient trois longues tables,
 à chacune desquelles pouuoient
 tenir deux cens personnes. La
 premiere desquelles estoit pour
 les Alcaydes & principaux. La
 seconde pour ceux de mediocre
 condition : & la troisieme pour
 les pauvres & seruiteurs desdits
 Alcaydes, auxquels on bailloit à
 manger tres-abondamment
 comme en la maison d'un si
 grand Roy : & s'il y auoit plus
 de gens ils estoient traittez par
 tour & tous s'en retournoient
 repeuz & contents. Il mangeoit
 tousiours en particulier, mesmes
 lors qu'il estoit au camp : & bien
 qu'il eust quantité de vaisselle
 d'or & d'argent, jamais ne s'en
 seruoit pour boire ou manger,

ny d'aucun Medecin pour ordonner de ses viandes : encores moins d'Alcaydes qui en fissent essay. Deux personnes le seruoient à table & non plus, & de deux mets seulement, disant pour ses raisons que tous ces essaiz pouuoient bien empescher d'estre empoisonné, mais non pas d'estre assassiné, que deux hommes estoient suffisans à en seruir vn, & qu'estant sain il n'auoit besoin de Medecin; que celuy qui ne se pouoit empescher d'estre malade par excès de boire ou de manger, deuoit à plus juste raison estre estimé beste brute que homme raisonnable. Apres son repas il faisoit quelque peu d'exercice, & quatre heures apres il se mettoit au bain, & y demouroit enuiron vne heure : au for-

cir de là il se promenoit jusques
 au temps qu'il se falloit coucher:
 & lors venoit son Maistre d'Ho-
 stel qui luy rédoit compte som-
 maire de sa charge, & de ce qu'il
 auoit faict ce jour la, & s'il y
 auoit subject de chastier ou re-
 compenser aucun de ses dome-
 stiques, ou autres choses impor-
 tantes, il y pouruoyoit à l'heure
 mesme avec grande prudence &
 consideration: Cela faict il se
 mettoit au liêt; & c'est chose re-
 marquable qu'en toute sa vie il
 nes'est couché, qu'un tiers de la
 nuict ne fust passé, se leuât touf-
 iours long-temps auparauant
 que l'aube du jour parust sur
 l'Horison, si ce n'a esté lors qu'il
 fut malade à la mort. Il ne dor-
 moit hyuer ou esté & ne man-
 geoit qu'une fois le jour. Il y

auoit escrit en lettres d'or sur le
siege Royal, sur lequel il rendoit
ordinairement la justice un pro-
uerbe en petits vers Arabes, con-
tenans ce qui s'ensuit.

Six choses excellentes sont en
l'homme dignes de remarque.

La premiere, c'est la justice &
tient son Empire sur les Roys.

La seconde, c'est la charité & à
son regne sur les riches.

La troisieme, c'est la patien-
ce qui domine sur les pauvres.

La quatrieme, la chasteté &
appartient aux jeunes hommes.

La cinquiesme le mespris du
monde, & conuient propre-
ment aux sages.

La sixiesme, la pudeur qui
sied particulièrement aux fem-
mes. Et poursuuant plus bas
y auoit.

Le Roy qui ne rend la justice
est semblable à la nuée qui ne
donne point de pluye.

Le riche qui n'a la charité est
semblable à l'arbre qui ne porte
point de fruit.

Le pauvre qui n'a patience est
semblable au fleuve qui n'a
point d'eau.

Le jeune homme qui n'a la
chasteté est semblable à la chan-
delle qui n'a point de lumiere.

Le sage qui ne mesprise le
monde est semblable à la terre
sterile, qui ne profite rien.

La femme sans honte & pu-
deur est semblable à vne viande
sans sel.

Il y auoit encores vn autre pro-
uerbe escrit sur son liect en pa-
reils vers qui disoit.

L'homme qui consomme les

jours de sa vie à boire & manger
& en ses plaisirs & passetemps, &
les nuits à dormir & reposer fait
l'office des bestes brutes, & se red
totalement semblable à elles.
Loué soit Dieu pour tout ja-
mais. Ainsi soit.



CHAPITRE III.

DE L'ORDRE ET MA-
niere que le Roy Iacob Almançor
obseruoit à administrer la justice.



LE Roy Abilgualit Ia-
cob Almançor estoit
tant amy de la verité,
qu'il ne s'est veu ny
pu remarquer qu'en toute sa vie
soit qu'il ayt esté enfant, jeune

Prince ou Roy couronné il ayt
 proferé vne parole menfonge-
 re ; & comme il auoit ceste fran-
 chise & fyncerité, auffi vouloit-
 il que ceux qui negocioiét avec
 luy en fiffent de mefme, & difoit
 que l'homme ne pouuoit tom-
 ber en plus grande misere en cete
 vie que d'estre menteur, & tant
 qu'on le pouuoit à plus iufte
 titre tenir pour enfant ou di-
 fciple du Diable que pour hom-
 me raifonnable, le menteur
 eftant capable de toutes les mef-
 chancetez du monde, inique,
 faux tefmoin, traiftre, lasche &
 fans courage & du tout indigne
 qu'aucun ayt affaire avec luy, ny
 le regarde au vifage : & avec ce
 zele qu'il portoit à la verité il
 chaftioit fi rigoureufement tous
 ceux qu'il furprenoit en men-

songe, qu'il en coustoit la vie à
 plusieurs. Car conformement
 à la grauité du delict il faisoit
 foïetter les vns fort seuerement,
 couper la pointe de la langue à
 d'autres les notant tous d'infamie,
 afin qu'ils ne peussent ja-
 mais plus estre tesmoins en ju-
 stice : & si l'affaire estoit preju-
 diciable à vn tiers, il les con-
 damnoit à la mort, d'autant di-
 soit-il, que les procez, débats, in-
 jures, blesseures, meurtres & tous
 les semblables inconueniens qui
 causent les crimes & delicts, ne
 procedent d'ailleurs que de ce
 que les hommes ne traitent pas
 avec franchise & verité les vns
 avec les autres. Tous ses subjects
 cognoissans ceste grande hayne
 qu'il portoit au mensonge, au-
 cun n'estoit si hardy de le reque-

rir ny ses Alcaydes qui auoient le gouuernement, de chose injuste. Et cela presuppposé, le Samedi des la premiere heure du jour ils'assisoit en sa chaire de justice dans son parquet, & son Cadi ou premier President à ses pieds sur vn siege vn degré plus bas avec tous les memoires & au mesme ordre qu'il les auoit receuz le jour precedant, & apres les auoir leu & remarqué, on appelloit les parties qui disoient leurs raisons, sur lesquelles le Cadi prononçoit, rendant le droict à chacun; & d'autant qu'ils n'osoient mentir, pour crainte de rigoureux chastiment qu'ils encouroient, outre que cela retranchoit infiniz procez, les procedures estoient bien-tost terminées & sommairement, ny

ayant besoin d'autres preuues
 que de la seule confession des-
 dites parties ; si n'estoit lors que
 les differens consistoiēt en la ve-
 rification de la valeur des posses-
 sions ou de grande importan-
 ce, lesquels cas il renuoyoit à son
 Conseil, pour informer de la
 verité dans la huictaine, pour
 estre terminez à la seconde au-
 dience entre ceux qui estoient
 de la Cour, & dans la quinzaine
 du jour qu'ils estoient commen-
 cez entre ceux qui en estoient
 esloignez & d'autres villes de ses
 Royaumes, reseruant le jugemēt
 definitif par deuers foy, lorsque
 les parties ne conuenoient du
 faict, ou qu'il y auoit partition
 d'opinions entre les Iuges. Quāt
 aux causes criminelles jamais
 personne n'estoit detenuë pri-

44

sonniere' plus de trois jours, &
9. au plus és crimes plus griefs.
Que si quelque pauvre homme
estoit arresté pour debte, il
payoit pour luy des deniers de
son Espargne, apres informatiō
& serment fait par le debiteur
qu'il n'auoit aucuns moyens d'y
satisfaire. Et comme toutes cho-
ses alloient selon la verité, il n'y
auoit point de procès, sinon
ceux qu'on estoit contrainct par
necessité & qui ne se pouuoient
euer, les subjects apprehendans
tellement de comparoir en ju-
stice deuant luy qu'ils s'accor-
doient entr'eux, & se depar-
toient de tous debats & diffe-
rents, & par ainsi traitans en tou-
tes franchise & verité, les vns
enuers les autres, ils viuoient en
bonne paix & tranquillité. Il pu-

nissoit les larrons si rigoureuse-
 ment, qu'aucun n'eust osé pren-
 dre la moindre chose d'autrui
 non plus és lieux plus deserts &
 escartez, qu'aux plus peuplez &
 habitez, & la crainte en estoit
 telle, que si quelqu'un perdoit
 quelque chose par la rue ou autre
 lieu public, personne n'en osoit
 approcher, ou s'il en approchoit
 il l'alloit à l'instant attacher à la
 premiere boutique à la veüe d'un
 chacun, & se publioit ladite cho-
 se perdue jusques à ce que celuy à
 qu'elle appartenoit la venoit re-
 prendre comme sienne. Ce Roy
 estoit tellement redouté par tous
 ses Royaumes, & ses sujets y vi-
 uoient en si grande seureté que
 je veux racompter sur ce sujet un
 cas adueni de son temps digne
 de grande remarque; il est tel.

*Cette cou-
 tume a esté
 usitée en-
 tre les Mo-
 risques de
 Grenade
 jusqu'à no-
 stre temps,
 & estoit
 quasi tour-
 née en na-
 ture en si-
 eux.*

*Ces cam-
pagnes se
nomment
au jour-
d'uy Façal
yatama en-
tre Guadix
& Baza.*

Après qu'il eut conquis le
Royaume d'Espagne sur le Roy
Dom Rodrigue Chrestien de
profession, entierement reduict,
repeuplé & pacifié, il l'enuoya
reuisiter d'un bout à l'autre par
vn Alcayde fort son fauory nom-
mé Abraham Maauia, lequel
estant arriué en ce Royaume, &
faisant sa reueüe, & passant par
ces vastes & larges campagnes
qui sont entre ces deux Citez,
rencontra vne femme d'assez
bonne mine qui s'en alloit tou-
te seule, de quoy cest Alcayde s'é-
tonna fort, & la voulant tancer
de sa grâde hardiesse d'aller ainsi
seule par ce desert, elle luy res-
pondit. Seigneur, tandis que vi-
ura nostre Roy & Seigneur Abil-
gualit Iacob Almançor, à qui
Dieu souuerain donne longue

vie, & rende victorieux sur les
 ennemis, nous autres pouuons
 aller par tous les Royaumes en
 aussi grande seureté par les deserts
 que par les villes. L'Alcayde de-
 meura encores plus esmerueillé
 qu'auparauant de la responce de
 ceste femme, & estant de retour
 à la Cour de Miramamolin Al-
 mançor son Seigneur, & luy ré-
 dant compte de la visite qu'il
 auoit faicte en Espagne entre
 plusieurs choses memorables,
 qu'il luy racompta, fut la ren-
 contre de ceste femme dans ce
 desert, & comme la tançant d'al-
 ler ainsi seule pour le danger au-
 quel elle se mettoit, elle luy auoit
 faict ceste hardie responce que
 nous auons dict. Et Mirama-
 molin Almançor ayant deman-
 dé audit Alcayde, quelle repli-

que il luy auoit fait; il luy dist
qu'il luy auoit repliqué qu'elle
estoit bien forte de s'imaginer
ceste grande seureté, veu que si
quelque meschant homme vou-
loit luy faire outrage ou desplai-
sir, peu de secours luy pouuoit
donner Miramamolin Alman-
çor qui estoit dans les Arabies,
terres si esloignées d'Espagne.
Le Roy Almançor reçeut tant
d'ennuy de ce discours, qu'à
l'heure mesme il luy commanda
de s'apprester pour retourner en
Espagne pour chose fort impor-
tante à son seruice & à sa Royale
justice, & avec grande prudence
& dissimulation escriuit vne let-
tre à Abulcacim Abdiluar Gou-
uerneur d'Espagne contenant le
fait & confession dudit Alcay-
de, avec commandement expres
qu'aussi

qu'aussy-tost qu'il seroit arriué
il le fist empaller au mesme lieu
où il auoit parlé à ceste femme,
auec cry public d'un Herault qui
declaraist son crime en disant,
que le Roy Almançor faisoit
faire ceste justice de cet Alcayde,
pour auoir esté si hardy d'auoir
parlé à ceste femme en ce desert,
& principalement pour auoir
faict doubte en la seureté de sa
personne, auec laquelle elle y
cheminoit, & pour auoir dict,
que le Roy Iacob Almançor ne
la pouuoit secourir pour estre
lors és Arabies, terres si esloi-
gnées d'Espagne. Et l'Alcayde
partit aussy-tost pour retourner
en Espagne sans sçauoir qu'il
portoit l'Arrest de sa mort en-
clos dans son paquet; & ny fut
pas plustost arriué que l'Alcayde

Abdiluar Gouverneur du pays
ayant leu la lettre le fist empoi-
gner & executer sur luy de point
en point la volonté du Roy Mi-
ramamolin son Seigneur. Ce
qui fut vn cas bien remarqué de
sous les Alcaydes, Gouverneurs
& autres peuples deses Royaumes
tant Mores que Chrestiens. Et
ce faict suffise pour exemple de
plusieurs autres semblables di-
gnes de memoire qu'il fist faire
en seldits Royaumes, lesquels je
ne racompteray en ce brief traité
pour euiter prolixité, mon in-
tention estant de le faire fort suc-
cinct pour n'ennuyer ceux qui
le liront.



CHAPITRE IIII.

DE LA MANIERE

qu'il gardoit en son Conseil de guerre & de l'ordre en sa discipline militaire. Comment il projettoit ses conquestes, les poursui-uoit & executoit tant par mer que par terre.



Nous auons dict au chapitre second que le Roy Iacob Almançor ne traictoit d'autre chose le jour de Dimanche que de celles qui appartenoint au faict de la guerre, pour lequel il auoit pour Conseillers quatre Alcaydes qu'il choisissoit fort

sages & experimentez en l'art militaire, le plus ancien desquels faisoit l'office de President en ce Conseil, & auoit la charge de receuoir tous les pacquets & aduis qu'enuoyoiēt les Alcaydes Gouverneurs des Royaumes & des gens de guerre, lesquels il ouuroit & remarquoit par chaque jour, puis en faisoit son rapport au Conseil où se trouuoit le Roy Almançor. Et si c'estoient choses ordinaires, on mettoit succinctement la resolution sur le reuers de chaque lettre, & par apres cet Alcayde plus ancien en faisoit les depesches. Mais quand il vouloit faire la guerre ou entreprendre quelque conqueste, il ne tenoit aucun Conseil sans y appeller le general de son armée de terre, & l'Alcayde Capitaine ge-

neral de la mer. D'autant, disoit-il, qu'il n'estoit raisonnable de preferer les aduis de ses Conseillers ny mesme le sien à ceux de ses Capitaines qui deuoient estre les executeurs des resolutions qui se prendroient dans le Conseil. Ainsy donc appellez ils entroiet en Conseil, & le Roy Iacob Almançor proposoit & declaroit son intention, & le plus jeune Alcayde du Conseil faisoit l'office de Procureur Fiscal, representoit les difficultez & inconueniens sur la proposition du Roy. Sur cela ils conféroient par ensemble sans determiner aucune chose en ce premier ny au second Conseil: mais au troisieme estoit absolument conclud & resolu ce qui s'en deuoit faire; & si la resolution estoit à

la guerre, soudain se despeschoiēt lettres secretes aux Alcaydes des Gouuernemens & des gens de guerre pour faire vne armée portans commandement de s'acheminer au rendez-vous ordonné, avec les gens de pied & de cheual qui estoient sous leurs charges. Pareillement s'enuoyoiēt d'autres lettres aux Alcaydes gouuerneurs des Royaumes, afin qu'ils pourueussent à toutes les choses necessaires à leur acheminement par terre, & embarquement & nauigation par mer. Et quant à ce qui touchoit la solde, & le payement de la gendarmerie, il auoit assigné sur ses rentes des decimes de pain & autres droicts & munitions particulieres appartenantes à son domaine la partie qui estoit suffisante pour la paye

de chaque regiment de gens de guerre : lesquels regimens se mettoient aux champs avec vn surintendant de ses finances, & parcemoyen il mettoit de grandes armées sur pied, tirant seulement de son Espargne l'argent qu'il falloit pour la prouision de l'armée de mer, & pour la solde des aduenturiers qui venoient volontairement pour le seruir aux occasions: & cependant que s'assembloit l'armée de terre, l'Alcayde Capitaine general de la mer estoit tenu de dresser son armée nauale, & la fournir de tout ce qui estoit necessaire, tenir prestes les fustes & nauires de guerre au jour designé, en sorte que tout fust à point pour y embarquer ladite armée. Et l'Alcayde Capitaine general de l'ar-

mée de terre estoit obligé de faire preparer les voyes, applanir les grands chemins & mauuais endroiets par où deuoient passer les gens de guerre, pour se joindre en corps d'armée, pour voir aux munitions & autres choses necessaireses lieux de leurs departemens & autres où ils deuoient passer. Et quand l'armée estoit assemblée ou embarquée, l'ordre y estoit tel, que le general de l'armée de terre, obeissant entiere-ment à l'Alcayde general de mer, quand l'armée estoit en mer, & le general de la mer au general de l'armée de terre lors qu'elle estoit en terre. Ce qui estoit cause qu'il n'y auoit jamais entr'eux debats ny dissentions, & ne leur prescriuoit on jamais aucun ordre de ce qu'ils auoient à

faire ou obseruer en la poursuite
 de la guerre, laissant cela à leur
 libre arbitre & volonté, d'au-
 tant disoit-il, que les factions de
 guerre ne se pouuoient preuoir ne
 limiter que de la mesme armée.
 Et pourtant choisissoit-il touf-
 jours pour ses generaux d'armées
 gens de grande suffisance & ex-
 perience en cet art. Ce qui a faict
 qu'il n'a jamais entrepris con-
 queste contre Roy More, Chre-
 stien ou Gentil qu'il n'en soit
 venu à son honneur: & auoit ce
 Roy Iacob Almançor ceste cou-
 stume que jamais il ne pour-
 uoyoit aux charges ou offices
 d'Alcayde ou de Capitaine au-
 cun qui y pretédist encores qu'il
 eust des parties & qualitez pour
 le meriter, & cela seul d'y auoir
 pretendu estoit suffisant pour en

estre priué & de tous autres offices pour tout jamais. Il pouruoit ausdites charges & offices les hommes capables & expérimentez qui auoient esté longuement employez és temps de paix & de guerre, & qui auoient rendu des seruices signalez, qui auoient resmoigné leur bon jugement, la valeur de leurs personnes & le zele & la fidelité qu'ils auoient à son seruice. Il n'auoit aucun esgard à l'extraction, encores moins aux grandes alliances, & bien que ce fust vn homme particulier ou de mediocre condition, s'il apperceuoit en luy les qualitez requises à bien regir & gouverner, il luy donnoit le lieu le plus eminent & la charge la plus honorable en ses Conseils, & pour

noble & de grande maison que fust vn autre, s'il n'auoit de la valeur & de la vertu, il n'en faisoit aucun estat & ne l'employoit en chose du monde. Et pourtant les generaux de ses armées retournans de leurs conquestes & factions militaires estoient soigneux de luy faire relations des exploicts & actions signalées que chacun de ses Capitaines, Alcaydes & soldats auoient faicts particulièrement aux journées & combats qui s'estoient donnez lesquels il remarquoit attentiuement, & par apres les en recompensoit les auançant es charges & offices selon le merite de chacun sans en oublier vn seul. Et comme on n'eust osé luy rapporter chose faulse, aussi la faueur ne seruoit elle de rien en-

uers luy si elle n'estoit accom-
pagnée & suiuiue de la verité.
Parainfitoustalchoient à le ser-
uir de grand courage, tenant
pour tout certain que leurs tra-
uaux deuoient estre recompen-
sez conformement aux seruices
que l'on luy auroit faict: & c'e-
stoit aussi la cause pour laquelle
il estoit ainsi bien seruy & re-
douté de toutes les nations du
monde.



CHAPITRE V.

DE L'ORDRE ET MANIERE qu'il gardoit au Gouvernement de ses Royaumes, & comment il y pourvoyoit aux charges & offices.



LE Lundy le Roy Jacob Almançor traitoit & entendoit aux affaires de ses Royaumes, pour lesquelles à vne heure de jour il entroit au Conseil du gouvernement d'iceux avec ses quatre Conseillers, & là luy faisoient relation des affaires & choses importantes,

dont les Alcaydes & gouuerneurs auoient escrit & donné aduis, & si c'estoient choses ordinaires on respondoit & resoluoit sur le champ ce qu'il conuenoit; & estoit de la charge du plus ancien Conseiller d'en faire les expéditions ainsi qu'il se faisoit au Conseil de guerre. Mais si c'estoient affaires de consequence, ils luy en bailloient vn memoire pour en ordonner comme il aduiferoit. Caren ce qui touchoit les prouisions aux Chastellenies, gouuernemens & autres charges & offices, il en dispofoit sans en prendre aduis de personne. Au sortir du Conseil on luy mettoit en public vne chaire sur laquelle il s'assisoit, & là entendoit tous ceux qui venoient faire plaintes contre les

Alcaydes ou gouuerneurs: pour
quelque tort ou injustice qu'ils
eussent faict & en receuoit les
querimonies & memoriaux
pour y pouruoir & remedier; ce
qu'il faisoit avec beaucoup de sa-
gesse, promptitude & estrange
seuerité, encores que semblables
cas arriuaissent fort raremēt, d'au-
tant qu'il estoit tellemēt craint
qu'aucun Alcayde ny gouuer-
neur n'eust osé faire chose injus-
te, pour ne donner subiect à
personne de s'en aller plaindre.
Quant à ce qui touchoit aux ele-
ctions & promotions aux char-
ges & offices il les faisoit en ceste
façon. Il auoit bonne cognois-
sance & memoire particuliere
de tous les Alcaydes & Capitai-
nes qui le seruoient en guerre, de
la valeur de leurs personnes &

des exploits plus signalez qu'ils y auoient faicts par les veritables relations des generaux de ses armées, ainsi que nous auons dict au precedant chapitre, lesquelles il auoit parescrit en vn liure contenant succinctement les noms, le pays, l'aage & le temps du seruice d'un chacun, & quand il voyoit qu'il estoiet desja vieux & cassez pour leurs longs seruices, il les exemptoit desdictes factions militaires, & leur donnoit les charges honorables de Vice-roys des Royaumes, Chastellenies de forteresses, gouuernemens de villes & prouinces, avec bons gages & recompenses sans leur diminuër la solde qu'ils auoient en la guerre, & obseruoit cet ordre de leur donner tousiours ces prouisions & entre-

nemens

tenemens dans leurs pays, & entre leurs parents & amys, ne les depossédans jamais desdits Offices, ny les priuans desdits appointemens, ny les changeans de là pour les enuoyer autre part, sinon lors qu'ils faisoient quelque injustice, ou commettoient quelque crime, ausquels cas le premier chastiment qu'il leur donnoit c'estoit de les priuer de leurs charges & offices, & par apres il les punissoit conformément à la grauité de leur delit, disant pour sa raison que l'homme qui violentoit vne fois la justice publique pour son interest particulier, ne meritoit pas d'estre juge vn seul moment. La raison principale sur laquelle se fondeoit le Roy Miramamolin Iacob Almançor pour tenir cet

ordre à la collation desdites charges & offices estoit pour ce, disoit-il ; que personne ne pouuoit jamais cognoistre la valeur des hommes, ny le talent propre, dont Dieu souuerain & la nature les auoit doüez, si n'estoit en la pratique de la guerre, puis que c'est là qu'on void les hommes courageux & ceux qui ont esprit & industrie pour regir & gouverner les Republiques tant en paix qu'en guerre. C'est là qu'on apperçoit la bonne fortune és exploits militaires à vaincre les grandes armées, acquerir des richesses & conseruer l'autorité & la domination acquise par tant de peines & de travaux, passant tant de mauuais jours & de pires nuicts, exposant la vie & l'honneur à tant de dangers, au hazard

de tout perdre en vn instant. C'est là que les hommes appren-
nēt que c'est de la soif, de la faim,
la nudité, la necessité, à dormir
sur la dure, les maladies, le froid,
le chaud, & la fatigue insuppor-
table, apres toutes lesquelles ex-
periences, ils arriuent en fin à la
vieillesse, pourueuz de cognois-
sance & de sagesse propre à regir
& gouverner les Estats & Repu-
bliques. Et par la mesme va-
leur & force de courage avec la-
quelle ils ont acquis l'honneur
& les biens, ils maintiennent &
conseruent en paix les Republi-
ques, les gouvernent avec equi-
té, & y gardent la justice, & selon
les miseres & incommoditez
qu'ils ont enduré durant le cours
de leurs vies, ils ont compassion
des pauvres & necessiteux & sont

emeuz à subuenir à leurs miseres
& pauuretez, & principalement
ceux qui sont vaillans & coura-
geux & zelez à leur religion, au
seruice de leur Roy, & au bien
de leur pays, & qui ont acquis &
merité par tant de soin & de vi-
gilance en la guerre la recom-
pense d'estre faits gouuerneurs
des Royaumes, lesquels avec ces
mesmes courages gouuernent
les Republiques, & ne peuvent
jamais consentir à faire ny per-
mettre qu'il soit faict aucune in-
justice ne meschanceté. Iamais
il ne faisoit ces collatiōs à autres
hommes particuliers, encor
qu'ils fussent fort sages & valeur-
eux, s'ils n'auoient auparauant
acquis honneur & credit enuers
luy, par vne longue pratique de
la guerre, ainsi que nous auons

dict, & n'estoient paruenuz à cet aage meur & capable de conseil, & qu'ils eussent faict des choses dignes & remarquables pour preuue de leurs bons jugement, valeur & suffisance pour meriter ces charges & offices de gouuerneurs de Republiques, Prouinces & Royaumes. D'autant disoit-il, que les hommes qui sont ainsi particuliers & retirez n'osans tenter la fortune estoient sans doubte timides & peu heureux, & que comme la mesme fortune les mesprisoit & ne tenoit aucun compte de les employer qu'aussy n'en pouuoit il pas faire grand estat, puis que ils n'auoient aucune vertu ou habilité propre à quoy que ce fust. Ce Roy Iacob Almançor auoir vne grande vigilance au gou-

uernement de ses Royaumes, & souuent se desguisoit en habit de payfan ou d'homme populaire, sortant la nuict pour plus commodement veoir & visiter les lieux publics, & les hostelleries de sa Cour, autres fois en facon de Marchand il voyageoit deux ou trois journées loin, quelques fois contrefaisant le Soldat en compagnie de deux ou trois autres, il se mesloit parmy les gens d'armes pour apprendre comment chacun viuoit en sa condition. Et quand il se vouloit informer de choses importantes, & de la facon que ses gouuerneurs, Capitaines & generaux administroient la justice tant en temps de paix que de guerre, & s'acquittoient de leurs charges, ils'y comportoit avec telle sub-

tilité & dissimulation, qu'il en apprenoit toute la verité, & puis lors que ceux qui auoient mal-
 versé y pensoient le moins, il les chastioit fort seuerement: Ce qu'il faisoit si dextrement que
 ses sujets auoient vn proverbe entr'eux fort vsité en leurs assem-
 blées & compagnies, ou si quel-
 qu'un venoit à lascher quelque
 traict ou parole peu honneste,
 les autres assistans luy disoient
 aussi-tost comme en le repre-
 nant. Garde bien que le Roy
 Iacob Almançor ne t'entende,
 s'imaginans qu'il estoit en tout
 lieu, tant il estoit accoustumé à
 roder le pays & à faire des choses
 estranges, & qui tenoient les
 subjects en grande crainte & ad-
 miration. Et par ainsy tous les
 Alcaydes du gouuernemēt pen-

*Est à noter
 qu'en ce
 temps les
 Arabes ve-
 soient de
 voiles sur
 leurs visa-
 ges, depuis
 les yeux en
 embas &
 alloient ainsi
 de my mas-
 quer.*

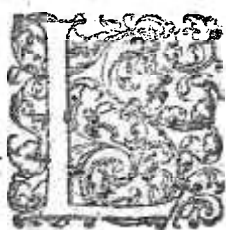
soient à tous coups qu'il les re-
 gardoit, & aucun d'eux n'osoit
 commettre injustice, ny estre
 negligent es choses de leur char-
 ge, cognoissans son humeur si
 seuer & fascheuse, que du jour
 que quelqu'un d'eux tomboit en
 faulte, il le releuoit si rigoureuse-
 ment, que jamais plus en toute
 sa vie il n'osoit leuer la teste. Et
 ç'a esté la cause principale qu'il a
 regné en si grande paix par tous
 ses Royaumes, sans qu'aucun de
 ses Alcaydes ne Viceroyz ayent
 jamais osé mouuoir ou entre-
 prendre contre sa volonté, la
 moindre chose du monde du-
 rant sa vie.



CHAPITRE VI.

DES HONNESTES

*exercices auxquels s'occupoit le
Roy Iacob Almançor es jours de
Mardy & Mercredy.*



LE Roy Iacob Al-
mançor auoit
choisy ainsy que
nous auons dict
en la diuision
qu'il auoit fait des

jours de la semaine, le Mardy &
Mercredy pour ses exercices par-
ticuliers, lesquels il partageoit
en ceste façon. Le Mardy dès
le matin il faisoit assembler tous
ses chasseurs, veneurs, arbale-

striers & autres Officiers qu'il
 entretenoit pour ces exercices de
 la chasse avec lesquels il montoit
 la montagne, & là se recreoit à
 routes sortes de chasse de bestes &
 d'oyseaux que l'on pourroit i-
 maginer, & pour cela il auoit es
 montagnes d'Alhillan & Alba-
 çatin (ainsi s'appellent elles en-
 cores aujourd'huy) des hautes
 fustayes, & dans icelles des allées
 & jardinages les mieux dressez
 & cultiuez du monde, esquelles
 il s'esgayoit & delectoit avec ses
 familiers & chasseurs, qui trou-
 uoient quelque nouuelle ruse &
 stratageme contre lesdites bestes
 & oyseaux, à quoy il prenoit vn
 singulier plaisir, faisant donner
 dix miticales à chacun des in-
 uenteurs pour recompense d'vn
 tel traitt qu'ils faisoient en sa

presence. Puis apres ils'en al-
 loit disner en vne belle maison
 de plaissiance qui y est encores à
 present en assez mauuais estat
 faute de reparations, où man-
 geoient aussi ses seruiteurs & in-
 finiz pauvres gens, qui y abor-
 doient de toutes parts, d'autant
 qu'il auoit commandé qu'aucun
 ne le sollicitast pour aumosnes
 & autres œuures charitables ail-
 leurs qu'en ceste maison de cam-
 pagne; & partant si tost qu'il
 auoit acheué son repas, vn de ses *Miticales*
 Maistres d'Hostel luy mettoit *espece de*
 mille miticales dans vne bourse, *monnoye.*
 avec laquelle il passoit en vne
 autre salle, & s'estant assis on y
 laissoit entrer tous les pauvres
 honteux qui venoient luy de-
 mander l'aumosne tant de sa
 Cour que dehors des villes &

bourgades de ses Royaumes,
 chacun desquels portant des cer-
 tificats des Alcaydes gouverneurs
 des lieux dont ils estoient, de
 leurs pauuretez & necessitez, &
 s'ils estoient chargez de filles or-
 phelines à marier ou autres pu-
 pilles semblables afin qu'il les
 voulust assister. Si les aumosnes
 n'estoient pas importantes, il
 distribuait sur le champ les mil-
 lemiticales de ladite bourse, se-
 lon la necessité de chacun. Mais
 s'il y auoit subject de plus gran-
 de liberalité, il respondoit de sa
 main propre au bas de chaque
 certificat, prescriuant la maniere
 & la somme qu'il vouloit estre
 employée à ceste charité, & sur
 quel fond il vouloit qu'elle fust
 prise, ce qu'il commandoit estre
 fait avec grande prudence, de

façon que tous s'en retournoient
 contens & nul sans secours & cō-
 solation. Il disoit ordinaire-
 ment que le meilleur & le plus
 heureux jour qu'il eust en toute
 sa vie estoit celuy auquel il pou-
 uoit faire ces charitez à ces pau-
 ures là pour l'amour de Dieu
 Souuerain. C'est chose remar-
 quable que jamais ne s'est veu
 qu'aucun luy ayt demandé au-
 mosne ou secours, soit More,
 Chrestien, Iuif, ou de quelque
 autre nation qu'il fust, qui s'en
 soit allé esconduit ou desconfor-
 té. Il auoit opinion que jamais
 ne se void Roy pauvre, & que ce-
 luy qui le deuiendroit ce seroit
 par grand malheur & infortune,
 & que les Roys deuoient estre
 aussi liberaux & prompts à don-
 ner, comme ils sont habiles à

demander & receuoir de leurs subjects, sans lesquels ils n'ont non plus de puissance, commandement & autorité au monde qu'un homme priué & particulier. Il estoit si charitable & naturellement enclin à subuenir aux necessitez d'autrui, qu'un jour s'estant perdu & esloigné de ses gens ainsi qu'il chassoit, & venant à sortir hors du boys, il rencontra sur un chemin un pauvre voyageur qui auoit esté surpris d'une soudaine maladie qui l'auoit abbattu par terre, tellement qu'il ne se pouuoit releuer. Ceque voyant il descendit aussi tost de son cheual, le mist dessus, & apres l'auoir bien lié & attaché sur la selle, il prist les renes de la bride & le mena cheminant à beaux pieds plus de

deux lieuës loin , jusques à ce qu'il retrouua ses seruiteurs , lesquels venans à luy pour l'ayder, le descharger de ce malade & le remonter, ne le voulut faire, ains continüa tousiours à conduire de la sorte, jusques à ce qu'il l'eust mis dans ceste maison du bois, où il commanda qu'il fust soigneusement pansé & traicté, jusques à ce qu'il fust entierement guery ; & comme ce pauvre homme luy baisoit les mains & le remercioit de tant de biens qu'il auoit receu de luy, il luy respondit qu'il ne luy en deuoit aucunes graces , ains auo. suuerain Dieu qui l'auoit enuoyé là pour le secourir, l'assurant par sa couronne Royale qu'il s'estoit ce jour là séparé de ses gens sans sçauoir où il alloit, ny quel chemin

il tenoit, jusques à ce qu'il fust
 arriué au lieu, où il l'auoit trou-
 ué ainsi malade, qu'il falloit
 bien que ce fust œuvre conduite
 de Dieu, qu'il se fust ainsi egaré
 dans vn lieu où il estoit nay &
 nourry, ne luy estant jamais ar-
 riué semblable chose; & s'en vou-
 lant aller avec sa permission, il
 luy fist donner bonne somme
 d'argent pour viure honorable-
 ment le reste de ses jours, & ainsi
 se partit de luy fort contêt. Tou-
 tes ces choses & semblables fai-
 soit le Roy Almançor à fin que
 ses subjects prissent exemple & le
 suyussent en ses bonnes & loua-
 bles coustumes. Le Mercredy en-
 suiuant il ne donnoit audience à
 personne, & ne traittoit d'autres
 affaires, ains s'enfermoit dans sa
 chambre & là se delassoit de la
 fatigue

fatigue de la chasse & des exercices violents qu'il auoit fait le mardy, & trauailloit deses mains en particulier à des Astrolabes d'Astrologie & autres instrumens excellens & qui estoient fort estimez par les sçauās hommes de son temps. Quelques fois il faisoit de petits ouurages de marqueterie si subtils & delicats, que les plus experts en cet art prenoient patron & modelle sur les pieces qu'il acheuoit de sa main, d'autant qu'en toutes ces gentillesses là il auoit l'esprit fort inuentif & grande subtilité & dextérité de la main. Il faisoit des Arbalestres & autres sortes d'armes, mesmement des jaques de mailles tant estimées, que je suis témoin d'en auoir veu vendre vne qu'il auoit autres fois donnée à

51
vn Alcayde sien fauory au pois
d'argent. C'est à ces exercices
qu'il s'occupoit ces jours là &
non à autres.



CHAPITRE VII.

DES EXERCICES QVIL
*faisoit le Ieudy, & comment il
pratiquoit les sciences avec les hom-
mes sçauans.*



LE Roy Iacob Almançor
estoit si sçauant en tou-
tes sortes de sciences &
tant am y des hommes doctes en
quelque faculté que ce fust, qu'
aucun ne vint jamais à sa co-
gnoissance, qui ne fust estimé,

honoré & chery de luy forr cor-
dialement ; comme au contraire
il hayssoit & dechassoit les fots,
& malhabiles, d'autant, disoit-il
qu'il ny auoit plus grande mise-
reau monde que l'ignorance, ny
monstre plus cruel, vilain, & a-
bominable qu'il fust qui se
deust comparer à elle. Il auoit
fait publier vn Edict par tous les
Royaumes, que quiconque luy
apporteroit quelque liure qui
ne fust dans sa Bibliotheque de
quelque subject qu'il traitast, il
en payeroit le double de la valeur
qu'il seroit justement estimé, &
ainsi il receuoit & payoit tous
ceux qu'on luy presentoit ; &
s'ils estoient singuliers & de quel-
que particuliere recommanda-
tion, il faisoit de notables re-
compenses aux Autheurs, outre

le prix qu'il leur en payoit, & par le moyen de cet Edict il assembla si grande quantité de liures, que l'inventaire de sa Bibliothèque montoit à cinquante cinq mil sept cens & vingt & deux volumes de toutes sortes de diuerses langues & sciënces, lesquels ayans esté pesez reuenoiët à mild ouze cens dix-neuf quinquaux de papier. Et pour preuue de ceste verité, la plus part de cete Librairie est encores à present en son Palais Royal que possède vostre Majesté, & si aucuns y maquent, dont je ne fais doute, le nombre & les noms des autheurs se trouueront au liure des Tables qu'en auoit fait faire cetres-mage Roy. Le Ieudy venu il alloit en vne salle Royale qu'il auoit faict bastir à l'entrée de ceste Bi-

85
bliothèque, laquelle estoit par-
rée haut & bas de belles & riches
tapisseries, entourée de bancs or-
nez & couuers de mesme, sur les-
quels il faisoit asseoir par hon-
neur les hommes sçauans, avec
lesquels il communiquoit &
conferoit des sciences, ne per-
mettant jamais qu'aucun d'eux
demeurast debout, ny qu'on le
vint interrompre cependant
qu'il estoit en pour parler de sci-
ences avec eux, d'autant, disoit-
il, que la sagesse deuoit estre par-
faitement honorée, & par con-
sequent les hommes sages com-
me enfans d'une telle mere. Estés
assemblez vn de ces Docteurs se
presentoit avec les theses de la Fa-
culté qu'il vouloit soustenir &
deffendre, & les autres propo-
soient les argumens contraires &

les doutes qu'ils sçauoient à ses conclusions, vn d'entr'eux qui auoit la charge de ceste Bibliothèque estoit à la porte d'icelle, & alloit à toutes heures querir le Liure que le Roy demandoit pour trouuer la conclusion, & resoudre le doute. Ceste assemblée durroit jusques à Midy, & puis il s'en alloit dîner, & se dressoit vne table en la salle mesme, où tous ces Sages & Docteurs estoient traittez de la mesme façon que la personne Royale. Le repas acheué le Roy reuenoit à eux & les remercioit avec beaucoup de courtoises & honnestes paroles du bien & plaisir qu'ils luy auoient fait, louant hautement leur grande doctrine & capacité: puis il leur donnoit le subject sur lequel ils deuoient estudier, pour

seraſſembler le leudy de la ſemai-
 ne ſuiuante, à fin d'auoir le loifir
 des'y preparer, & d'en tirer vne
 certaine & veritable conſuſion,
 deſignant auſſy par nom celuy
 qui le deuoit ſouſtenir. Cela fait
 ils prenoient congé de luy, & il
 entroit en ſa Librairie, où il em-
 ployoit le reſte du jour à l'eſtude
 de la ſcience qui luy venoit en
 l'eſprit, eſtant tellement affecti-
 onné aux ſciences que ie luy ay
 ouy dire pluſieurs fois lors que
 j'eſtois à ſon ſeruice, qu'il n'a-
 uoit plus grand deſplaiſir au
 monde, que de ce que pour ſatis-
 faire aux obligations contrain-
 tes & neceſſaires au gouuerne-
 ment de ſa maiſon & de ſes Roy-
 aumes, il n'auoit moyen d'em-
 ployer plus de loyſir & de temps
 aux lettres & ſciences que ce jour

là, & que s'il luy estoit permis
sans estre blasmé de nonchalan-
ce, il ne feroit autre chose tous
les jours de sa vie. & qu'il n'auoit
jamais fait chose dōt il eust plus
de regret que d'auoir accepté la
charge de Roy, & pris le regime,
commandement & sceptre Ro-
yal de ses Royaumes pendant la
vie du Roy Abilgualit son pere,
d'autāt qu'il n'auroit perdu tout
ce temps qu'il auroit peu emplo-
yer en l'estude des sciences en li-
berté & sans soin de regir & gou-
uerner ses Republiques, & par-
tant souhaittoit il continuelle-
ment que son fils eust aage com-
petant, prudence, meur con-
seil & capacité pour luy remettre
le sceptre Royal, & se deliurer de
ce grand soin & soucy qu'il auoit
du biē public & de tous ses suiets.



CHAPITRE VIII.

DE L'ORDRE ET MANIERE qu'il auoit estably pour lire & enseigner les sciences en ses Royaumes, & des Academies & Hospitaux qu'il fist bastir, & des rentes qu'il y assigna pour la nourriture & le traictement des pauvres malades.



Comme le Roy Iacob Almançor estoit fort addonné aux lettres & sciences, & grand amy des hommes sçauans, aussi desiroit-il que l'exercice d'icelles augmentast en tous ses Royau-

mes, & le nombre de ceux qui en faisoient profession, & pour mettre en effect son desir, il fist bastir en sa Cour cest excellent Hospital qu'on y void encores aujourd'huy attenāt à son Palais Royal, lequel il renta de bons & suffisans reuenuz, y nomma des Maistres & Regens doctes & sçauans en toutes facultez pour y lire & enseigner les sciences, avec bonnes pensiōs & salaires, fournissant aux pauvres estudians leurs nourritures, vestemens, livres, & tout ce qui leur faisoit besoin, sans que leurs peres ou parens en deboursassent aucune chose, non pas mesmes pour les promouuoir es degrez, lesquels leurs estoient donnez avec leurs lettres gratuitement, ce qui se faisoit en l'un des departemens

de cest Hospital, auquel il estoit
 blit sept Academies, & en l'autre
 departement il ordonna l'infir-
 merie pour les pauvres, où ils
 estoient traitez en la maniere du
 service, respect, soin & diligen-
 ce qui s'y observe encores aujour-
 d'huy envers les malades & qui
 est si notoire à tous que ie n'ay
 que faire d'en parler en ce petit
 traicté que ie fais de sa vie. Au-
 quel Hospital ce Roy Almançor
 entroit par fois par vne faulse
 porte qui tenoit à son Palais
 Royal, & par recreation y visi-
 toit les malades, les consolait
 & prenoit garde comme ils
 estoient traitez, & s'il y auoit
 de la negligence aux Ministres
 de ladite maison, & de là passoit
 aux Academies où il s'assisoit
 pour voir comment les Escoliers

y profitoient, commandant aux Regens qu'aucuns des plus habiles & aduancez dissent & recitassent quelquesvnes des plus belles leçons qu'ils eussent appris, prenant vn singulier plaisir à les entendre, & par apres faisoit donner à ceux qui l'auoient contrenté quelque bonne recompense, & disoit que ces pauvres malades & estudians estoient ses enfans, & que celuy qui les caressoit & consoloit deuoit faire son compte qu'il le carressoit & consoloit luy mesme & en la mesme façon. Il fist aussi bastir d'autres Hospitaux à ses cousts & despens en toutes les principales villes de ses Royaumes pour le mesme effect, ayant commandé aux Alcaydes & gouuerneurs d'iceux, qu'ils eussent à les veoir & visiter

Souuent avec le mesme soin & diligence qu'il faisoit l'Hospital Royal de sa Cour. Il vouloit aussi qu'on receust en sesdits Hospitaux tous Pelerins & passagers de toutes nations, encores qu'ils fussent gens riches & de qualité, qu'ils y fussent logez, traitez fort honorablement, eux, leurs seruiteurs & montures l'espace de six jours, au bout desquels s'ils estoient pauvres on leur donnoit au partir pitance pour la premiere journée qu'ils auoient à cheminer. Tous les ans on luy bailloit vne liste de tous les Escoliers nourriz en cest Hospital Royal de sa Cour, & en tous les autres de ses Royaumes, qui auoient esté examinés avec information de la capacité & du talēt de chacun, & à quels offices ils

34
estoyent propres à seruir, & pareillement vn autre memoire des Offices vacans d'Alfaquis des Mosquées & Cadis des villes, & éstemps de Pasques il les en gratifioit & en pouruoyoit de son propre mouuement ceux qui bon luy sembloit, comme aussi aux offices qui vacquoient en ces Academies & Hospitaux, comme Maistres, Regens & semblables Ministres qui en auoiēt les charges & dignitez honorables; auxquelles il vouloit que les estudians & ceux qui auoient esté nourriz en iceux fussent preferez à tous autres, & en fussent les premiers pourueuz, ayant commandé expressement à tous les gouuerneurs de ses Royaumes d'y garder cest ordre; & pour ce faire leur auoit donné suffisant pou-

voir & autorité. Par cet œuvre de charité il guerit infiniz malades, & accreut grandement les arts & sciences, les pauvres y pouuans commodement estudier en grand repos, attendu qu'il estoit pourueu à toutes leurs necessitez, & partant prioient tous continuellement Dieu pour sa prosperité, bonne & longue vie.



CHAPITRE IX.

DES EXPLOICTS D'AR-
mes qu'il a faictz, & batailles
qu'il a donné par terre, & dont il
a remporté les victoires en personne
& par ses Capitaines, & dont luy
vint le surnom d'Almançor.



LE Roy Iacob Al-
 mançor . faisoit
 tous ses exercices
 selon l'ordre & la
 diuision des jours
 de la semaine, que
 nous auons dict és Chapitres
 precedans, lors qu'il estoit en
 paix, & demouroit en son Palais
 Royal

royal, mais quand il auoit des affaires qui le contraignoient de voyager, ou de faire la guerre où il deuoit estre en personne, il laissoit ceste charge & mesnage à quelque Alcayde de ses fauorits, qui suppleoit à son deffaut à toutes ces choses là, lequel il choissoit homme de lettres, science, experience & capacité telle qu'il conuenoit, de façon que son absence pour longue qu'elle fust ne causoit aucun changement. Et encores qu'il ne s'embarquast jamais pour faire guerre par mer à quelque Roy que ce fust, les faisant toutes par ses generaux & Alcaydes du gouuernement de la guerre, si est-ce que lors qu'il pretendoit gagner ou conquerir quelque Royaume ou Province par terre, il prenoit grand

plaisir de se trouuer en personne
 en ses armées, d'autant, disoit-il,
 que son ombre seule & l'imagi-
 nation qu'auoient ses Alcaydes,
 Capitaines & soldats de sa pre-
 sence, & de voir qu'il s'exposoit
 ainsi qu'eux au hazard de sa vie,
 estoit suffisant de vaincre le grand
 nombre de ses ennemys, en re-
 doublant leur courage au com-
 bat. Et avec cest ordre il gaigna
 treize batailles rangées en cam-
 pagne, & prist prisonniers cinq
 Roys Gentils sans en auoir ja-
 mais perdu ny souffert aucune
 déroute en sa vie : & avec fort
 peu de gens à comparaison de
 ses ennemis, il faisoit de grands
 exploits d'armes. Et ce qui a esté
 plus remarqué, c'est qu'un jour
 ayant vaincu és terres de Deuque
 certain Roy Gentil appelé

Abni Raquib, & défait vne armée de soixante dix mil hommes de pied & quatre mil de cheual qu'il auoit; ce Roy luy ayant eschappé en fuyant de la bataille, rencontra vn sien gendre nommé Abenyucas le çalemi qui venoit à son secours avec quarante mil hommes de pied & deux mil cheuaux : de quoy ayant repris courage & retourné teste droit à luy, pour tascher de recouurer sa perte & vanger son injure, & comme ce renfort estoit grand & de gens tous fraiz, & au contraire l'armée de ce Roy Almançor fatiguée, mal menée & beaucoup diminuée tant pour la quantité des morts & malades, que de ceux qui auoient esté blesez en la recente bataille, dont il estoit en grande perplexité. Mais voyant

qu'il ne pouuoit faire sa retraicte
sans peril d'vue defroutte gene-
rale ou d'estre blasme de couardi-
se, il se resolut d'attendre l'enne-
my de pied ferme, & pour en-
courager ses gens, alla luy mes-
me les mettre & ranger en batail-
le, & passant parmy les rangs il
leur parla de la sorte à haute
voix. Braues Soldats & guer-
riers courageux, mourons icy
avec l'honneur d'estre vainqueurs
& victorieux, comme nous som-
mes demeurez à present, & ne
pensons point à la retraicte qui
nous feroit honteuse. Je veux
estre le premier à attaquer l'en-
nemy, ne craignez donc rien
puisque Abilgualit Almançor
combat avec vous, lequel com-
me Dieu Souuerain n'a permis
qu'il ayt jamais esté vaincu, en-

cores moins deuez vous penser
 qu'il le doiue estre ceste fois. Et
 cela dict sans attendre dauanta-
 ge, il alla charger les ennemis si
 rudement qu'il en abbatit plu-
 sieurs de sa main, prist prison-
 nier le Roy Abni Raquib, le gen-
 dre duquel mourut en la batail-
 le combatant en braue & vaillât
 Cheualier. Ainsi l'ennemy des-
 confit & le camp rauagé, tous
 ses soldats se mirent à crier à hau-
 te voix. Dieu tres-haut a ren-
 du victorieux le Roy Abilgualit,
 & pourtant à juste tiltre sera-il
 appellé Almançor. Et depuis
 ceste journée luy demeura le sur-
 nom d'Almācor Abenfotoh, car
 auparauant il s'appelloit seule-
 ment Abilgualit Iacob Abnina-
 ce, encores qu'en tous les chapi-
 tres precedans que j'ay escrit de sa

vie je l'aye tousiours nommé Al-
 mançor, ce que j'ay faiët pour
 ne rien changer en son nom: Et
 fut ainsi appellé avec grande rai-
 son, d'autant qu'il ne fut jamais
 vaincu en bataille, ny aucun de
 ses generaux en toutes les rencon-
 tres qu'ils ont eu & fait donner
 par son ordre & commandemēt
 tant par mer que par terre, les-
 quelles se trouueront amplement
 spécifiées au liure de sa vie, & des
 exploicts de guerre, ensemble
 les grandes prouesses qu'il a faiët
 en icelles & celles de ses Alcaydes
 & gouuerneurs de ses armées &
 exercites, dont ie diray seulemēt
 le nōbre pour n'ennuyer les Le-
 cteurs, qui ont esté soixante &
 treize par terre & treize par mer.
 Et d'autant que ce n'est mon in-
 tention de traicter icy d'autre

chose que de sa vie & mœurs seulement, je n'en diray pas davantage en ce lieu. Et quant à ce qui touche les partages des butins & despoüilles qui se faisoient par les soldats sur les ennemis, apres que les batailles estoient gagnées: il les faisoit toutes rapporter & mettre en vn monceau, sans qu'aucun eust osé en retenir aucune chose sans sa permission, & par apres les partages s'en faisoient selon les reglemens de ses ordonnances militaires, par lesquelles les soldats qui auoient esté tuez en la bataille auoient leurs parts & portions egales & de mesme façon que ceux qui en estoient restez viuans: lesquelles parts s'enchargeoient aux compagnons & amys desdits morts pour les porter & deliurer à leurs

enfans, femmes & heritiers, di-
 fant qu'il n'estoit raisonnable
 que celuy qui estoit mort en cō-
 batant perdist son droict, estant
 assez de malheur aux siens de le
 perdre luy-mesme, sans perdre
 encore les biens qu'il auoit ga-
 gné au prix de sa vie. Les par-
 tages faicts il tenoit seance de ju-
 stice pour ouyr si quelqu'un s'en
 sentoit greué, & à l'heure mes-
 me il le faisoit desdommager, de
 façon que tous en demeuroient
 contens & satisfaits. Et c'e-
 stoit la cause principale pour la-
 quelle aussi-tost qu'il entrepre-
 noit vne guerre, il estoit si bien
 voulu & promptement seruy des
 siens, & qu'ils s'exposoient si li-
 brement à perdre leurs vies pour
 luy, sans aucune apprehension,
 & cela suffise pour ce poinct. Et

comme ce Roy Almanzor estoit fort amy des hommes sages, vail-
lans & vertueux, aussi estoit-il
grand ennemy des flateurs, cau-
seurs & jongleurs, & vouloit
grand mal aux faineans & pares-
seux, d'autant, disoit-il, que tous
ces gens là n'apportoient aucun
bien aux Republiques, au con-
traire auoient la propriété des
guespes & frellons qui se logent
és ruches, lesquels n'aydant en
rien aux abeilles à faire ou ferrer
leur cire & leur miel, occupent
néatmoins leurs cases, & m'agent
& consomment leurs prouisiōs:
aussi les chastioit il comme nui-
sibles & mal-faisans. A jamais
il ne demeuroit oyfis vn seul
moment, ains continuellement
s'occupoit en bons & vertueux
exercices, & pourtant fist vne

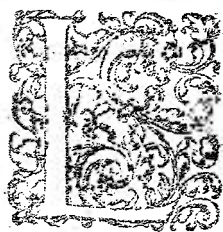
loy, par laquelle toute personne de quelque Estat ou cōdition qu'elle fust, qui n'auoit vacation ou exercice en quoy s'occuper, étoit tenue pour infame & sans honneur. Ce qui estoit cause qu'à son imitation tous ses sujets fuyoient l'oyfieté, & s'éployoient aux charges & offices honnestes & vertueux, euitas par ce moyen plusieurs vices & mauuaïses habitudes, & viuoient sans incommodité sinon telle quelle, comme ils font encores aujourd'huy en tous ces Royaumes là.



CHAPITRE X.

COMMENT IL RESIGNA

le Sceptre Royal à son fils aîné; de la retraicte qu'il fist, & la lettre qu'il luy escriuit depuis, l'admonestant à bien gouverner ses subjects, & de ce à quoy il estoit obligé du jour qu'il auoit accepté la charge de Roy.



LE Roy Abilgualit Iacob Almançor se voyant vieil & las de gouverner, & que son fils Abilgualit Abninaçe auoit aage competant, es-

prit & capacité de prendre la
 charge de regir & gouverner, il
 luy remist le commandement &
 le Sceptre Royal de la Couronne
 & Royaume avec l'aduis & con-
 sentement des hommes sages &
 Alcaydes gouverneurs d'iceux, &
 cela faict il se retira pour mener
 vne vie solitaire & se reposer en
 ceste maison champestre, dont
 nous auons parlé cy-deuant si-
 tuée es montagnes d'Albaçatin
 & Alhillan, proche de laquelle
 & sur la cime d'une haute colline
 il fist bastir vne magnifique
 Mosquée & vne habitation grã-
 de & capable de loger vn Mora-
 bite & quarante disciples ou Re-
 ligieux, & puis il nomma pour
 Morabite vn nommé Mahomet
 Algazeli homme de grand sça-
 uoir, auquel il auoit grande con-

*Mosque, le
 Temple des
 Mahomet*

*Morabite
 signifie Her-
 mite, icy est
 le supérieur
 de l'hermi-
 tisme.*

fiance, & communiquoit routes les choses importantes qui se presentoient, en prenant son aduis comme d'un homme sage & qui luy donoit de bons & salutaires Conseils, duquel il auoit appris les sciences, & l'ayant honoré de ceste nominatiō & estably en ce lieu, il se retira tout à faict dans ladite maison d'où il alloit ordinairement en ladite Mosquée & Monastere pour se recreer en la compagnie & amitié de ce Morabite, ne permettant à personne de le visiter, si ce n'estoit à quelques anciens seruiteurs ou Alcaydes qui n'y venoient pas pour leurs plaisirs ou passe temps : car s'ils n'auoient chose importante ou necessaire à luy dire, il ne leur donnoit pas la permission de le veoir ne par-

ler. Ainsi passoit-il sa vie en grand repos & tranquillité. Lors que ses anciens seruiteurs & Alcaydes le visitoient ils s'enqueroient fort exactement de chacun en particulier avec grande prudence & discretion de quelle façon son fils Albigualit gouvernoit ses Royaumes, s'il estoit en bonne estime parmy ses subjects, & s'ils faisoient poinct de plaintes de luy à droict ou à tort. Par ceste curiosité il descouvrit subtilement les deffauts qu'ils trouuoient & remarquoient en luy: Et ce bon Roy Almançor zélé au bien public de ses Royaumes, & desirieux que son fils fust bon Roy, le voulât admonester d'aucuns poincts & l'instruire en la maniere de bien gouverner, sans luy noter ou specifier aucun cas

particulier dont il püst colliger
qu'aucun en eust fait plainte, luy
escriuit ceste lettre que j'ay inse-
rée en ce traicté comme digne
d'estre notée.



LETTRE DV ROY

Almançor à son fils.



Oüanges soient
données à Dieu
Souuerain, auquel
est deu sacrifice &
oraison. Ainsi soit,
*Lettre no-
table & di-
gne d'estre
mise en me-
moire par
tout bon-
me.*

& la parfaite grace & benedictiõ
descendefur vous, mon fils, puis
que sans elle aucune creature ne
peut faire chose bonne, pour
tres-petite qu'elle soit, tout bien

procedant de sa main. Cela premis, j'ay bien voulu vous aduertir par la presente d'aucunes choses que vous deuez obseruer en ce qui touche le gouuernement de vos Royaumes, afin que vos subiects jouissent d'une longue paix repos & tranquillité, & que vous foyez aussi honoré, bien aimé & carint d'eux ainsi qu'il est juste & raisonnable.

La premiere chose c'est que vous gardiez d'estre superbe, altier ou presomptueux, vous imaginant de vaines fantasies, comme de vous voir Seigneur & Maistre de tant & si grands Royaumes, exercites & armées par mer & par terre, tant de braues & valeureux Alcaydes & Capitaines soubz mis à vostre Majesté Royale, obeïssans à vos commande-

mens

mens, & prests à executer toutes vos volontez. Et pour vous deliurer de ceste grande tentatiō, vous vous deuez représenter la grande puissance & l'Empire Eternel de nostre Dieu souuerain lequel regne sans commencement, milieu ny fin, avec vn pouuoir & sagesse infinie. Que vostre Royauté est bornée, à ses termes & limites, qu'elle doit finir & acheuer, & mesme sa memoire escouler de celle des hommes. Et par ceste consideration vous vous rendrez humble, ainsi que la raison veut que vous soyiez.

La seconde chose que vous deuez considerer, c'est que ce grand & souuerain Dieu vous a créé en ce monde, & vous a donné ceste puissance & autorité afin que comme la cause seconde en terre,

vous y accomplissiez la tressainte
 &te volonté, en gouvènant les
 creatures, maintenant la justice,
 & usant de Clemence & miseri-
 corde, en imitât vostre createur
 & pour ne manquer en l'ad-
 ministration de cét Office, il
 vous faut soigneusement veoir
 & contempler le Liure de ce tres-
 beau Theatre, que nous appel-
 lons le Monde, ce concert des
 causes naturelles, ce réglé & con-
 tinuel-mouuement des Cieux,
 signes & planetes, tant de gene-
 rations & corruptions es hom-
 mes raisonnables & en toutes les
 autres choses créées, en la terre, es
 eaux & en l'air, le coucher & le
 leuer du Soleil, la pluye, la gresle,
 le vent, le changement des sai-
 sons en froid, en chaud & autres
 diuerses alterations, le tout créé

avec tel ordre, harmonie, sagesse,
 perfection & prouidence ; que
 les sages & subtils esprits ne scau-
 roient jamais imaginer ne com-
 prendre, & à quoy depuis le mo-
 ment qu'il crea ceste machine
 jusques à huy, & jusques au pe-
 riode qu'il luy plaira qu'elle pa-
 racheue & finisse, n'a esté ny sera
 besoin oster ou adjoüster chose
 quelconque, d'autant que seroit
 supposer imperfection en ses
 œuvres, ce qui ne peut estre,
 d'autant qu'il est Dieu d'infinie
 perfection. Et pareillement
 de veoir cōme il soustient, gou-
 uerne & maintient tout avec ju-
 stice, misericorde, haute & ad-
 mirable prouidence, comme
 estant tel qu'il est. Vous deuez
 aussi recognoistre que vostre re-
 glement est vn desordre, vostre

justice injustice, vostre miseri-
 corde rigueur, vostre charité &
 liberalité auarice, vostre diligen-
 ce paresse, & finalement je dis
 que tout vostre sçauoir est igno-
 rance, estant certain qu'encores
 que vous vueillez estre pitoya-
 ble & misericordieux enuers ses
 creatures, si est-ce que vous ne
 pouuez leur remettre leurs pe-
 chez, & bien que vous taschiez
 d'estre bon justicier, neātmoins
 vous ne sçauriez chastier que
 leurs corps & non pas leurs ames,
 si charitable, vous ne sçauriez
 multiplier leurs biens par vos be-
 nedictions, & si liberal vous ne
 sçauriez allonger leurs vies d'un
 moment pour tousiours : & si
 vous desirez les mettre en repos,
 vous ne pouuez leur donner la
 gloire, & si vous voulez leur estre

doux & charitable, si ne ſçauriez vous leur donner cōſolation en leurs ames qui ſoit parfaite. Penſez bien à ce que je vous diſ, combien eſt grande la miſere humaine, c'eſt qu'avec toute voſtre puissance & authorité Royale vous ne ſçauriez faire pleuvoir vne ſeule goutte d'eau de la region des nuées, ny meſmes vous garentir de la moindre affliction du monde.

La troiſieſme choſe que vous deuez conſiderer, c'eſt qu'il vous faut mourir & eſtre jugé par nôtre ſouuerain Dieu ſur le compte tres-exacte des biens & des maux que vous aurez faiçts en ceſte vie comme homme pecheur & miſerable, & qu'outre ce compte qui doit eſtre demandé à tous les hommes en general, les Roys en ont

encores vn autre particulier à rendre à Dieu tout puissant, c'est à sçauoir s'ils ont bien gouuerné leurs Republiques ; si à l'appetit d'auoir esté Roys, ils ont mal traicté leurs sujets sans en auoir eu occasion; s'ils leur ont imposé daces ou subsides excessifs sans nécessité; s'ils ont fait quelques injustices pour leurs interests particuliers, s'ils n'ont pas eu compassion des pauures & affligez les pouuant secourir & soulager: & finalement s'ils ont esté negligens ou peu soigneux es choses qui importoit au bien de leurs Estats & Republiques. Pauures, miserables & chetiuës les ames de tels Roys, puis qu'elles seront justement condamnées à souffrir des peines eternelles. Avec ceste consideration vous

verrez fort clairement que vous
 & vostre Royaume n'estes rien,
 & n'y a pas dequoy faire beau-
 coup de compte ou fondement.
 Je vous assure bien que si vous
 eussiez pesé avec l'attention re-
 quise la charge que vous preniez
 le jour que je vous resignay le
 Royaume en vos mains, que
 vous vous deuiez plustost attri-
 ster & charger de dueil, que de
 commander ces festes & passe-
 temps de musique, & autres res-
 jouyssances que vous y ordon-
 nastes & fistes faire. Repassez
 donc toutes ces choses par vostre
 memoire, & les pesez & consi-
 derez d'un sain jugement, & l'or-
 gueil & l'ambition tomberont
 à vos pieds, & vous les suppedi-
 terez facilement, vous certifiant
 qu'une dragme d'orgueil enleue

*Les sages
Arabes sont
paruenus
à la connois-
sance du
Paradis &
de l'Enfer
par la rai-
son nature-
le.*

cent quintaux de bon jugement
au plus sage homme du monde,
& prenez garde que c'est la por-
te par laquelle le Demon maudit
de Dieu entre pour tenter les hu-
mains, les vaincre, captiuer &
entraîner en l'horrible, espou-
uentable & eternal Enfer, duquel
Dieu souverain nous vueille pre-
server par son infinie bonté &
misericorde. Ainsi soit.

La quatriesme chose dont je
vous admoneste, c'est que vous
rendiez la justice également à
tous ceux qui la vous demande-
ront, vous assurant que le Roy
qui ne la rendra; sera en peu de
temps depossédé de son Royau-
me, comme indigne d'estre Roy.
Car Dieu permet bien quelques
fois l'infidelité en ce monde, &
en differe le chastiment jusques

au jour du jugement dernier, ne
 laissant pour cela de maintenir
 le Monde, & conseruer toutes
 les creatures en paix, avec justice
 & misericorde, encores qu'aucu-
 nes soient priuées de la veritable
 cognoissance. Mais il chastie
 avec rigueur & promptitude l'in-
 justice & la mauuaitié, lors qu'il
 void que la malice croist en ses
 creatures, & qu'elles se rendent
 obstinées en icelle, comme juste
 Iuge qu'il est. Ne dites jamais
 menterie, d'autant qu'il n'y a
 chose au monde plus vile, & le
 menteur est le disciple du Diable,
 homme sans vertu, desloyal &
 ennemy de la verité, auquel on
 ne doit auoir aucune fiance, & la
 moindre peine qu'il ayt c'est de
 n'estre pas creu quand mesme il
 dit la verité. Parlez peu & me-

diocrement, afin que vos subjets ne vous remarquent pour vn babillard, ne vous perdent le respect, & desnient l'obeyssance, comme à homme de peu d'esprit & capacité. Tous ces bons enseignemens contenuz en ceste mienne lettre ont leurs contraires : Et partant nostre Souuerain Dieu vous donne bonne inspiration & libre volonté de suiure les bons & laisser les mauuais, puisque sans son ayde vous ne pouuez faire aucune chose bonne. Finalement je vous veux dire, que vous vous proposiez nôtre Dieu deuant vous en toutes vos actions, rendant la justice avec charité, droiture & syncerité & tout vous succédera heureusement. Je pourrois bien vous bailler de plus amples instru-

ctions dans ceste lettre, mais suffit ce qui est dict, puis qu'elle contient tout ce qui se peut desirer par qui que soit, qui la voudra esplucher avec la consideration requise, en intention de la mettre en pratique, ainsi que je m'asseure que vous ferez entiere-ment avec l'ayde de nostre Seigneur Dieu, & sa grace & benediction, lequel je requiers & supplie humblement qu'il la vous concede avec la mienne, & qu'il soit vostre garde, Ainsi soit. De ceste maison d'Albaçatin le 20. jour de Rageb, ans quatre-vingts & seize.

*Remont
l'an 717, an
mois de
Juillet.*

Le Roy Abilgualit ayant receu ceste lettre s'en resioüit merueilleusement & prist tellement à cœur la remonstrance du Roy Jacob Almançor son pere, qu'il

mist en œuvre tous les poinctz
 qu'il luy auoit remarqué, & ceux
 qui le seruoient s'esmerueilloient
 de voir le soin & la diligence
 qu'il auoit d'amender les defauts
 & negligences qu'il auoit eu jus-
 ques là, principalement en l'ad-
 ministration de la justice, & des-
 lors commença à faire les mes-
 mes pistes du Roy Almanzor
 son pere, tant au fait du gou-
 uernement, qu'en toutes les
 autres choses qu'il obser-
 uoit lors qu'il regnoit, de fa-
 çon qu'en peu de temps on ap-
 perceut l'amendement qu'il auoit
 fait en sa vie & en ses mœurs, &
 en la methode de gouverner, d'où
 tous ses Alcaydes estoient for-
 satisfaits, nonobstant le mescon-
 tentement qu'ils auoient d'ail-
 leurs sur ce qu'encore que ce roy

285
ayr rasché d'imiter son pere en
toutes ses bonnes Coustumes, si
est-ce qu'il ne l'à jamais pu sui-
ure en la pratique de la charité &
liberalité, esquelles ledit Roy Al-
mançor a tousiours eu beaucoup
d'auantage par dessus luy. Ce qui
a esté comme jecroy, la princi-
pale cause, qu'il ne put jamais ac-
querir si bon renom cōme son-
dit pere: la liberalité estant veri-
tablement vne grande vertu aux
Roys, par laquelle ils attirent les
cœurs des hommes à les aymier &
seruir de grand zele & affection,
comme au contraire quand l'in-
terest vient à manquer, les ailles
tombent soudain du cœur & de
la volonté pour ne plus aymier &
seruir, & la raison est que ceste fa-
culté irascible qui reside au cœur
estant fort cupide d'honneur &

de reputation, obtient la fin de son desir, lors que l'on gratifie & ses peines & labeurs de quelque interest & vtilité, laquelle cessant, cesse par mesme moyen l'effect de la bonne volonté, principalement entre les gés de guerre, qui sont les plus necessaires aux Roys pour maintenir & cōseruer leurs Republiques, estendre leurs Estats & Royaumes, & en acquerir de nouveaux, que toutes autres sortes de personnes. C'a esté la principale cause pour laquelle ce Roy Abilgualit n'a jamais peu rien cōquerir de nouveau, & qu'au contraire, il s'est trouué quelques fois en grande perplexité pour cōseruer celuy qu'il auoit herité, & en terme de le perdre entierement pour n'estre franc & liberal, ainsi qu'il

conuenoit pour retenir les gens de guerre, comme il luy estoit necessaire, lesquels estans accoutumez aux liberalitez & gratifications dont vsoit enuers eux le Roy Iacob Almançor avec vne grande facilité, & le voyant d'une humeur contraire, furent incontinent disposez à luy malvouloir, & partant ne put-il jamais assembler exercite ne armée de mer qui osast paroistre, ou qui fist aucun effect digne d'estre noté ny mentionné en l'histoire. Et suffise de ce qui est dit de ceste particularité, puis que ce n'est mō dessein de traicter d'autre chose que de la vie & mœurs du Roy Iacob Almançor, sans m'arrester à celles qui sont hors de ce subject.



CHAPITRE XI.

COMMENT LE ROY

Iacob Almançor deuint malade de la maladie dont il mourut, de l'assemblée qu'il fist des hommes sages de son temps, & des Alcaydes, gouverneurs & autres ses familiers & seruiteurs : du haut & sage discours qu'il leur fist : & du pardon qu'il leur demanda à tous à la fin.



Insi donc le Roy Almançor passoit sa vie doucement & en grand repos en ceste maison, d'Albacatin & Alhillan

en la compagnie ordinaire de
 Mahomet Algazeli & ses disci-
 ples Morabites, où ayant de-
 meuré quelque temps, il deuint
 malade d'une longue & lente
 maladie : & sentant qu'il s'en al-
 loit defaillant, & que les reme-
 des que luy bailloient les Mede-
 cins luy seruoient peu ou rien,
 vn jour qu'ils estoient assemblez
 pres de luy, & fort empeschez
 d'en trouuer quelque bon, apres
 auoir longuement consulté de sa
 maladie, & disputé entr'eux de
 la difficulté de sa guarison à cau-
 se de mil diuers accidens dont
 elle estoit enueloppée, & sur tout
 la vieillesse & debilité de ses for-
 ces, il leur tint ce langage. Vous
 autres Medecins pretendes de me
 remettre en santé, mais si ce n'est
 la volonté de Dieu, vous vous

trompez grandement. Car je
 vous assure que quand la vie de
 l'homme est à son période, non
 seulement la Medecine que l'on
 luy ordonne ne luy profite, mais
 au contraire elle luy nuist & sert
 à le mener plustost à sa fin. Ainsi
 je m'apperçoy que sont toutes
 celles que vous m'avez donné
 jusques icy. Je ne vous en blasme
 pas pourtant : au contraire ie
 loue vostre science & experience,
 & la bonne volonté dont vous
 avez procuré ma conualescence,
 ie vous en sçay bon gré & repete
 à aussi bon service que si je l'auois
 recouuerte toute entiere ; mais je
 desire vous détromper & vous
 dire que des le premier jour que
 je me vey tombé en ceste mala-
 die, je tins ma mort pour toute
 assurée, pour la preueoir loque,

extraordinaire & fort differente
des autres que j'ay eu durant le
cours de ma vie, & sur tout fort
aiguë & douloureuse en ses ac-
cez, & pourtant m'est-il aduis
que c'est perdre temps que de par-
ler dauantage de ma guerison.
Je suis entierement resigné à la
volonté de nostre souuerain
Dieu, & luy rends graces infinies
du grand bien qu'il me veut faire
de me retirer des trauaux & cala-
mitez de ceste miserable vie, &
de tant de douleurs. Ayant ache-
ué ce discours il fist appeller le
Roy Abilgualit, & l'Infant A-
braham le Amçari ses enfans, les-
quels arriuez agenouïllez & à
demy prosternez en terre deuant
luy, luy baisèrent la main, & il
leur bailla sa benediction, & leur
dist ces paroles. Mes chers & bien

aimez enfans, ja est arriué le der-
 nier temps de ma vie; & c'est le
 plaisir de Dieu souuerain de me
 tirer de ce monde miserable: Ce
 que je vous veux admonester, est
 que vous vous entr'aymiez ainsi
 comme bons & vrais freres, vi-
 uans en vnion & conformité de
 volonteز confirmees par bons
 effectz: ainsi que vous viurez en
 paix, & aucun de vos ennemis ne
 vous pourra nuire: mais si vous
 n'aez ceste conformité & bon-
 ne intelligence entre vous, vous
 verrez en peu de tēps vos Royau-
 mes rüinez. Et tournant les yeux
 vers l'Infant Abraham, il luy
 dist, & vous mon fils Abraham,
 je vous commande sous peine de
 malediction d'obeyr en tout à
 vostre frere le Roy Abilgualit,
 que vous tiendrez d'oresnauant

en ma place, pour vostre pere &
 vray Seigneur, & je me fie tant
 en sa prudence & generosité,
 qu'il vous tiendra, cherira & trai-
 tera comme son fils. Puis re-
 tournant la veüe sur le Roy Abil-
 gualit, il luy dist. Ainsi je le vous
 encharge & commande, mon
 fils Abilgualit sous la mesme
 peine: & eux larmoyans & saifiz
 de si grande tristesse qu'à peine
 pouuoient-ils parler, luy pro-
 mirent d'accomplir entieremēt
 sa volonté. Puis apres il fist ap-
 peller les Alcaydes gouuerneurs
 de ses Royaumes, de ses Conseils,
 Officiers, les hommes sages &
 gens de lettres, qui estoient at-
 tendans dans l'antichambre, &
 les autres ses parens & familiers
 qui peurent estre presens, les-
 quels estans entrez, apres qu'ils

l'eurent salüé & baisé la main, il commanda au Morabite Mahomet Alguazeli son fauorit, qui estoit assis au cheuet de son liât, & à quelques autres de ses seruiteurs qu'ils le souleuassent vn peu, & l'ayant mis en son seant sur son liât, il leur dist ces paroles. Mes enfans bien-aymez & vrais amys en Dieu souuerain, ja est arriué le temps, auquel mon ame se doit disposer à partir de ce miserable monde, pour aller rendre compte à Dieu du bien & du mal qu'elle a fait en ceste vie. I'ay esté Roy & gouuerneur de ces Royaumes : je vous ay nourry, enseigné, caressé & chery comme pere, & quelques fois aussi repris & corrigé de vos desobeissances avec intention & desir de bien faire. Mais estant hom-

me, je sçay que j'ay commis beaucoup de fautes, comme c'est l'ordinaire des hommes, qui sommes tous fragiles, pecheurs & miserables. C'est pourquoy je vous requiers & supplie tres-instamment en toute humilité, que si je dois à aucuns de vous autres quelque chose qui gise en satisfaction de l'avouloir presentement declarer, à fin qu'à l'heure mesme ie y satisfasse par quelque gratification & liberalité. Que si cela n'est és particuliers, je vous demande à tous pardon en general de tout le passé, ainsi que de ma part je vous pardonne à tous, & remets tres-volontiers toutes les fautes & negligences que vous avez peu avoir commis contre moy, soit en faits ou en dits, vous representans deuant les

yeux, que quiconque n'aura pitié & misericorde enuers son prochain, n'en trouuera point en Dieu au jour du dernier jugement. Comme il eut acheué ces paroles, le sentiment qu'eurent tous ceux qui estoient presens fut si grand, & les larmes qu'ils verserent en telle abondance qu'ils demeurèrent fort long-temps sans luy pouuoir respondre aucune chose, considerant la grande perte qu'ils faisoient en perdant le Roy Almanzor qu'ils aymoient d'un tres-grand amour. Enfin s'estans un peu remis, ils respondirent qu'ils luy pardonnoient, & s'il estoit besoin bail-leroient tous tres-volontiers leurs biens & exposeroient leurs vies pour luy en telle sorte & maniere qu'il leur commanderoit

& qu'il luy plairoit, qu'ils estoient tous prests à faire toutes choses pour son service, ainſy qu'eux & leurs predeceſſeurs auoient touſiours fait par cy-deuant: qu'il ne deuoit douter aucunement dece qu'ils diſoient, tant pour le regard du pardon, que des offres qu'ils luy faiſoient puis qu'ils estoient là tous prests & preſens pour les accomplir. Apres leurs reſponces le bon Roy Almançor ſe miſt à pleurer, & les remerciens de leurs bonnes volontez il leur donna ſa benediction, les prians tous comme auſſi tous ſes amis de ne vouloir faillir à ſe trouuer à ſes funerailles. Et comme ils luy euſſent tous promis de ny manquer, il teſmoigna en receuoir grande conſolation. Apres cela ils ſe

retirerent de sa presence si tristes
& affligez espanchans abondan-
ce de larmes de douleur & de res-
sentiment, & le Roy Abilgualit
avec eux, qui de là s'en allerent
enfermer, & de trois jours ne se
tint aucun Conseil, ny se fist au-
cune despesche en sa Cour, jus-
ques à ce qu'il luy amanda quel-
que peu, lors ils commencerent
à traiter & expedier affaires, en-
cores qu'ils fussent tousiours fort
soucieux & en peine pour leur
bon Roy, ainsi que la raison le
vouloit.



CHAPITRE XII.

COMMENT MOVRVT

*le Roy Iacob Almançor. & des
somptrueuses Funerailles qu'ils luy
firent, & des Epitaphes qu'ils mi-
rent sur son tombeau.*

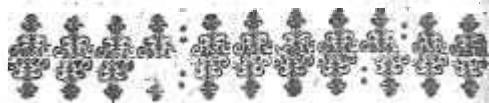


ET amendement
qui parut en la ma-
ladie du Roy Al-
mançor ne fut pas
tel qu'on en peust
appercevoir aucun signe certain
de la guerison, mais ce fut seule-
ment vn interualle qui seruoit
d'indice du paroxisme de la
mort par l'entremise de ce delay;

& bien que ceux qui le seruoient en fussent aucunement resiouiz, ce bon Roy neantmoins ne negligeant rien & ne perdant vn momēt du temps qui luy restoit à ordonner les choses auxquelles il pensoit estre obligé tenant sa mort pour certaine commanda que tous ses biens meubles & argent comptant fussent donnez aux pauvres pour l'amour de Dieu, lesquels leur furent à l'heure mesme distribuez, & tous ses esclaves mis en liberté, ne reseruant autre chose que sa seule Bibliotheque, enchargeant le Roy Abilgualit de la garder & de l'estimer comme elle le valoit, & de marier mille pauvres filles Orphelines en leur donnāt mille Miticales pour dot à chacune pour le prix de ladite Bi-

bliothèque, & non autrement.
Et cela faict le cinquiesme iour
ensuiuant, il mourut de sa mort
naturelle, & trespassa de ceste vie
le Ieudy en la derniere oraison de
la nuit, le troisieme jour de la
Lune de Rageb, en l'an cent &
deux de la Hegire, & le jour en-
suiuant le Roy Abilgualit escri-
uit à tous les Alcaydes de ses Roy-
aumes lettres de la teneur suy-
uante.

*Reuient à
l'an 723.
au mois de
Juillet.*



LETTRE DV ROY

Abilgualit enuoyée par ses Royaumes sur la mort du Roy Iacob Almançor.



Oüanges soient données au Souuerain Dieu, ain-
sy soit.

Le haut hono-
ré Roy gouver-
neur des Mores, de haut lignage,
guerrier, belliqueux, défenseur
de la Morisme Abilgualit Abni-
naçe. Nous faisons sçauoir aux
Alcaydes, gouverneurs de nos
Royaumes & Republique, & aux
Capitaines, Viceroy, gouver-

neurs des gens de guerre, Alfas-
 quis, Cadis, Mostis, grands &
 petits des Mosquées & hermita-
 ges des Monasteres & Religions
 de nostre Loy, & aux Cheualiers
 de noble sang & extraction, &
 aux vertueux & honorables hō-
 mes populaires, & à tous autres
 nos Vassaux & subjects naturels,
 que nostre Dieu souverain vueil-
 le garder, conseruer & prospe-
 rer en longue vie & santé, ainſy
 que nous le deſirons. Comme
 il a pleu à nostre Souuerain Dieu
 de retirer de ceste presente vie le
 haut, illustre, honoré, miroüer
 des Princes, le Roy Abilgualit
 Iacob Almançor nostre Pere &
 Seigneur la nuit passée de Ven-
 dredy dernier, laquelle mort a
 causé en nostre cœur & en nostre
 ame les douleurs & sentimens

*Mostis est à
 dire lettré
 le 1. des gē
 de la Loy,
 interprete
 de l'Alcor-
 ran.*

naturels & raisonnables. Loué
 soit nostre Souuerain Dieu, pour
 le bien qui nous vient de sa main
 & d'autant qu'il est juste que tous
 nos subjects tesmoignent le mes-
 me sentiment comme pour leur
 Roy & Seigneur naturel, duquel
 ils ont receu tant de biens-faicts,
 les ayant defendu contre leurs
 ennemis, & gardé ainfy que le
 Lyon garde ses chers petits, les
 enseignant es bonnes & loüa-
 bles Coustumes morales cōme vn
 bon pere & Seigneur & suruenāt
 à leurs disettes & necessitez par
 ses mains liberales & charitables,
 vivant en soyn & sollicitude cōti-
 nuelle pour eux, veillant les lon-
 gues nuits & reglant le gouver-
 nement comme il conuenoit
 pour le bien commun de ses
 Royaumes. Ce que conside-

rant avec l'attention requise,
 Nous vous mandons & enjoignons
 que vous fassiez incontinent
 publier à haute voix ceste
 nostre lettre par les places & Car-
 refours publiques de toutes les
 villes de nos Royaumes, de sorte
 que sa mort vienne à la cognois-
 sance de tous nos vassaux & sub-
 jets naturels, auxquels nous or-
 donnons & commandons d'en
 auoir tel sentimēt que de raison
 en prenant le dueil & faisant les
 autres ceremonies accoustumées
 d'estre faictes en nos Royaumes
 pour les Roys nos predecesseurs,
 dans trois iours apres la publi-
 cation de la presente; leur recom-
 mandant aussi l'aumosne que
 chacun d'eux est accoustumé de
 donner volontairement pour
 leurs parens & amis trespassez,

qu'ils la distribuent aux pauvres pour leur Roy & Seigneur naturel, pour l'amour de nostre Dieu misericordieux en le priât & suppliant qu'il luy pardonne ses pechez, & nous departe la parfaite patience necessaire pour supporter cet ennuy, & nous vueille cōbler de sa diuine grace, moyennant laquelle nous obtenions tous, les dons de ses hautes, excellentes & incomprehensibles promesses. Ainsi soit. Ce que vous accomplirez tous ainsi que nous auons entiere confiance. De nostre haute presence & Palais Royal d'Albaçatin le quatriesme jour de la Lune de Rageb en l'anc cent & deux.

*Remient à
l'an 732.
au mois de
Juillet.*

Ceste lettre enuoyée ils commencerent à faire le project & donner l'ordre de l'enterrement,

pour lequel ce Roy Iacob Almançor auoit fait bastir en la Cime de la montagne appelée de Nur tendante à la partie Meridionale de ceste maison d'Albaçatin le somptueux hermitage qui est encores debout à present, joignant lequel il fist edifier son sepulcre dans vne voute de jaspe fort riche & si ample que quarante personnes y pouuoient tenir, & sur icelle il fist eleuer vne pierre massiue quarrée sur quatre colonnes d'Albastre, & aux costez quatre tables ou pierres d'attente, pour les Epitaphes qui depuis y furent grauez en grâds vers Arabiques en fort belles lettres, & que nous mettrōs en leur lieu cōuenable s'il plaist à Dieu, lequel sepulcre est esloigné de ladite maison d'Albaçatin vn

bon mille. Pour les funerailles
s'assemblerent mil & cinq cens
Alfaquis avec le grand Alfaqui
de la Mosquée de la Cour, & le
Morabite Mahomet Algazeli
avec tous ses disciples Religieux,
& le Roy Abilgualit & l'Infant
Abraham son frere, avec tous ses
seruiteurs, Alcaydes du gouuer-
nement de ses grands Conseils
avec leurs Presidens, tous les Al-
caydes de la Cour tant du temps
de la paix, comme du gouuerne-
ment des gens de guerre, jusques
au nombre de douze cens sans la
populace qui ne se put nombrer
n'estant quasi demeuré person-
ne qui ne voulust estre à son en-
terrement. Tous lesquels Al-
faquis & Courtisans marchoi-
ent couverts de dueil, trainans par
terre leurs estendars & enseignes

royales. Et ce qui estoit de plus remarquable & pitoyable estoit la grande abondance de larmes, & les extremes sentimens de douleurs que tous tesmoignerent ce jour là, principalement lors qu'ils le posèrent dans ledit Sepulcre, & qu'on vint à fermer & sceller la table de la porte, ayans perdu l'esperance de le reueoir jamais plus. Loué soit Dieu pour le bien qui nous vient de sa main. Ainsi soit. Ainsi finist ce bon Roy laissant perpetuelle memoire de soy à ceux qui viendront apres. Les Epitaphes qui furent grauez sur son tombeau & composez par Mahomet Algazeli sont les suyans.



Epitaphe I.



CY est enseuely
le Roy haut, ho-
noré, d'ancienne
race, maison & ter-
roir cogneu, issu
de quatre-vingt deux Roys Abil-
gualir Miramamolin Iacob Al-
mançor; celuy qui merita le
nom de vainqueur, jamais vain-
cu & le plus illustre des enfans de
Naçe abumalique, lequel ga-
gna quatre-vingts & six batail-
les par mer & par terre, & print
cinq Roys prisonniers; Celuy
qui subjuga les trois parties du
Monde, Asie, Afrique & Eu-
rope, & donna à ses sujets la paix

& le repos, rendant la justice accompagnée de clemence & misericorde. C'est celuy qui exerça la charité & accreut la Religión de sa Loy, ayant fait bastir en ses Royaumes à ses despens cinq cés & six Mosquées principales, & quatre-vingt & deux hospitaux, & autant de Colleges & Academies Royales, qu'il pourueut tous de grosses & somptueuses rentes; Celuy qui marioit annuellement mille pauvres filles Orphelines; Celuy qui bannit l'ignorance & accueillit la science; Celuy qui seruoit à tout le monde d'exemple de bien viure par ses dicts notables, graues sentences & genereuses actions au faict des armes; Celuy qui estoit le patron & le modelle de toutes bonnes & loüables vertus

morales; Celuy qui tuoit la faim,
 la soif, & la nudité de ses pauvres
 subjects avec ses mains liberales &
 charitables. Qu'à tout jamais
 l'immortelle renommée s'hu-
 milie deuant ce tombeau, & re-
 cognoisse celuy qui y gist pour
 son Roy & Seigneur, puis que
 c'est par luy qu'elle vit & est vi-
 ctorieuse & triomphante sur tous
 les siècles à venir. Ce grand
 Monarque finist la langue hu-
 mectée dans le sauoureux & cō-
 tinuel exercice de rememorer &
 proferer avec elle le nom de Dieu
 misericordieux, createur des
 Cieux & de la terre, sans desister
 vn seul moment, jūsq̃ues au der-
 nier soupir que son ame exhala,
 en implorant son infinie & in-
 comprehensible misericorde, &
 apprehendant sa souveraine ju-

stice, le troisieme iour de la Lune
de Rageb, la nuit du Vendredy
apres la derniere oraison de l'an
cent & deux de la Hegire. Loüé *Renient au*
soit Dieu, & tres-benist soit son *mesme an*
sainct nom pour tout jamais. *732.*
Ainsi soit.



Epitaphe I I.



Humaine necessité &
misere, que tu estois
puissante, puisque tu
as reduict en cest estat
vn Roy de telle puissance, empi-
re & commandement qu'estoit
cestuy cy, hier caressé, honoré &
extremement chery des siens, &
aujourd'huy oublié & abandon-
né d'eux tous, & mis en solitu-

dedans les tenebres des cauerñes
 de la terre! Celuy qui estoit or-
 dinairement reuestu de soye &
 brocatelle, reposant dans vn liēt
 mollet & richement paré, gist
 icy estendu sur la terre dure & ra-
 boteuse. Celuy qui estoit si o-
 doriferant, tout parfumé d'am-
 bre & de musc & autres mixtiōs
 singulieres & souëffairantes est
 maintenant changé en piteux
 estat & puanteur insupportable.
 Celuy qui se repaissoit hier de
 metz delicieux, & s'abbreuoit
 des boissons plus sauoureuses, le
 voicy presentement conuertý
 luy mesmes en viande & pasture
 des vers vils & infects. O mor-
 tels! que personne ne se fie aux
 delices & plaisirs de ceste vie;
 prenez exemple sur celuy qui est
 icy enseuely, puisque les ayant

toutes possédées, vous voyez
combien peu de temps elles luy
ont duré. Il ny a que Dieu seul
auquel on doive mettre sa con-
fiance & aux choses eternelles.
Que l'on oublie donc les terre-
stres, mondaines & temporelles
pour son amour & respect. Fai-
sons de bonnes & saintes œu-
res, qui sont celles qui durent
à jamais, afin que par elles
moyennant sa grace, nous ob-
tenions la vie eternelle qui est
durable en toute eternité. Ain-
sy soit.



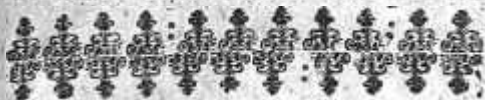
Epitaphe III.



Cy est enseuely la
terreur & l'espou-
uante des Mores,
Chrestiens & Gen-
tils. Celuy qui rase la mer &
applanit la terre; celuy qui dom-
pta les nations du monde, l'e-
xemple & le modelle de la cle-
mence & misericorde morale, &
de la seuerité de la droite justice,
exercée avec rigueur pour le cha-
timent de ceux qui ne vivent se-
lon les loix & commandemens
de Dieu souuerain. Icy gist la
main de la liberalité, qui ne fut
jamais estrainte ne fermée à per-

sonne viuante, qui se recommandast à elle: le rempart des pau-
 ures, le pere des Orphelins, le protecteur des vefues, le zeile de
 la Chasteté, le patron de l'hon-
 nesteté & pudeur accompagnée
 de modestie, le miroüer des Prin-
 ces, le modelle du gouuernemēt,
 le pourtrait de la politesse & net-
 teté, le thresor de la Noblesse,
 l'obseruateur de la verité en ses
 paroles; Celuy qui bannit le
 mensonge, le parfait amy de la
 science: Celuy qui a laissé de soy
 vne viue renommée aux siecles
 à venir, & vn exemple digne de
 memoire malgré le temps; dont
 les hauts faicts & les excellentes
 vertus consomment celles des
 plus grāds Roys, Princes & Em-
 pereurs, & les met au fin fond
 d'vn eternal oubly. O mor-

rels! suppliant nostre souuerain
Dieu qu'il perpetuë & accroisse
sa memoire pour seruir d'exem-
ple aux Roys ses successeurs de
gouuerner à son imitation les
Republiques en paix, & nous
guide à son saint seruice, &
vueille combler de sa diuine gra-
ce. Ainsy soit.



Epitaphe IIII.



Insi que l'or mis
dans le creuset se
raffine & perfe-
ctionne au mi-
lieu des flammes
monstrant son

excellence; ainsy l'homme pe-
cheur prenant patience és perse-
cutions de ceste vie se sublime &
rend plus parfait. Il doit con-
siderer qu'il est nay pour endu-
rer & se consoler en ce que tous
les maux de ceste vie se terminēt
par la mort: & n'y a que les bon-
nes & sainctes œuures seulement
qui demeurent à jamais deuant

l'adorable presence de nostre
 souuerain Dieu. O homme!
 si tu te representes qu'il ta creé
 seulement pour son seruice, com-
 ment comme ingrat t'en esloi-
 gne & separe-tu sans le reco-
 gnoistre? Prends garde que ton
 affection est tiede, & l'amour de
 ton createur est ardent & verita-
 ble, & qu'il t'a donné l'estre &
 la perfection accomplie par sa
 grace & misericorde. Considere
 qu'il ta racheté d'un tres-haut
 prix & t'a donné le priuilege de
 te sauuer vsant de ton liberal ar-
 bitre ainsi qu'il l'ordonne. Et
 pourtant je t'admoneste de ne
 vouloir pas perdre beaucoup
 pour peu; le certain pour l'incer-
 tain, crainte qu'en fin tu ne te
 trouues trompé & moqué. Re-
 cognois que la misere & la pau-
 ureté

*Si les Mo-
 res euidoient
 que ce haut
 prix fust le
 sang de
 nostre Re-
 dempteur,
 comme en
 effect ce
 l'est, ils se-
 roient trop
 beureux:
 mais ils di-
 sent qu'e*

ureté ne viennent pastant par la
 faute des peres & des parés, ou des *c'est la foy*
 bien temporels, comme par la *& la peni-*
 priuation de l'amour de Dieu & *ence, &*
 de sa benediction : duquel im- *bien qu'ils*
 plorant la grace & misericorde *la fassent*
 de cœur & de bouche, sup- *fort rigou-*
 plions le tres-humblement *reuse, si ne*
 qu'il la nous concède & vueille *sert elle qu'*
 conduire par la main. Ainsy *à leur con-*
 soit. *damnation.*

LA VIE DV ROY

IACOB ALMANGOR fut para- *Reuient à*
 cheuée d'escrire en la forteresse de *l'an 731. an*
 la ville de Cufa, le 4. iour du mois *mois de*
 de Rabeh, le premier an de cent & *Mars.*
 dix. Loué soit Dieu.
 Ainsy soit.

TABLE DES CHAPITRES
contenus en ce liure.



Lettre du Roy Abencirix enuoyée à l'Alcayde, Ali Abencufian Viceroy & Gouverneur des Provinces de Deuque en Arabie, par laquelle il luy commande d'escrire la vie du Roy Iacob Almançor. pag. 7.

Lettre de l'Alcayde Ali Abencufian pour responce à la precedente, par laquelle il dedie son oeuvre au Roy Ali Abencirix. pag. 13.

CHAPITRE I. De la vie du Roy Almançor.

D l'origine & genealogie du

Roy Abilgualit Miramamolin Jacob Almançor & d'aucuns de ses faits memorables.

pag. 18.

CHAP. II. Comment le Roy Abilgualit resigna le gouuernement de ses Royaumes à son fils Jacob Almançor, & se retira pour mener vne vie solitaire. pag. 28.

CHAP. III. De l'ordre & maniere que le Roy Jacob Almançor obseruoit à administrer la justice. pag. 39.

CHAP. IIII. De la maniere qu'il gardoit en son Conseil de guerre, & de l'ordre de sa discipline militaire: comment il projetoit ses conquestes, les pourfuyuoit & execu-
toit tant par mer que par terre
pag. 51.

CHAP. V. De l'ordre & maniere qu'il gardoit au gouvernement de ses Royaumes, & comment il y pouruoyoit aux charges & Offices. p. 61.

CHAP. VI. Des honnestes exercices auxquels s'occupoit le Roy Iacob Almanzor es jours de Mardy & Mercredy. pag. 73.

CHAP. VII. Des exercices qu'il faisoit le leudy, & comment il pratiquoit les sciences avec les hommes sçauans. pag. 82.

CHAP. VIII. De l'ordre & maniere qu'il auoit estably pour lire & enseigner les sciences en ses Royaumes, & des Academies & Hospitaux qu'il fist bastir, & des rentes qu'il y assigna pour la nourriture &

& le traictement des pauures
malades. p. 89.

CHAP. IX. Des exploicts
d'armes qu'il a faits, & batail-
les qu'il a donné par terre, &
dont il a remporté les vi-
ctoires en personne & par ses
Capitaines, & dont luy vint le
surnom d'Almançor. p. 96.

CHAP. X. Comment il
resigna le sceptre Royal à son
fils aîné: de la retraicte qu'il
fist, & la lettre, qu'il luy escri-
uit depuis, l'admonestant à
bien gouverner ses sujets, &
de ce à quoy il estoit obligé
du jour qu'il auoit accepté la
charge de Roy. p. 107.

LETTRE notable du Roy Al-
mançor, au Roy Abilgualit
Abuinaçe son fils. p. 111

CHAP. XI. Comment le

Roy Iacob Almançordeuint
malade de la maladie dont il
mourut : de l'assemblée qu'il
fist des hommes sages de son
temps, & des Alcaydes gou-
verneurs & autres ses familiers
& seruiteurs : du haut & sage
discours qu'il leur fist, & du
pardon qu'il leur demanda à
la fin. p. 128.

CHAP. XII. Comment mou-
rut le Roy Iacob Almançor,
& des somptueuses funerailles
qu'ils luy firent, & des Epita-
phes qu'ils mirent sur son
tombeau. p. 139.

LETTRE du Roy Abilgualit
Abninace enuoyée par ses
Royaumes sur la mort du Roy
Iacob Almançor. pa. 142.

Epitaphe premier. pag. 150.

Epitaphe second. pag. 153.

Epitaphe troisieme, p. 156.

Epitaphe quatrieme. p. 159.

FIN DE LA TABLE.

INTERPRETATION

*d'aucunes dictions contenues
en ce livre.*

Alcayde signifie Chastelain, gouverneur ou Capitaine commis à la garde d'une place ou forteresse, neantmoins il y a quelques endroicts où il semble deuoire estre pris pour Alcayde, qui signifie Preteur, Preuost ou Magistrat, juge Royal, Consul.

Alfaqui grand Prebstre entre les Mores, Docteur de la Loy entre les Mahometans.

Alguazil proprement Huissier, executeur des commande-

mens du Preuost ou juge supérieur, Sergent ou Archer de ville. C'est plus qu'un simple Sergent ou comme un Commissaire à Paris sinon qu'il n'est pas de longue robe. Icy Alguazil major ou le grand Alguazil des Roys Mores, c'est la seconde personne après le Roy, & comme le President de Castille en Espagne, ou le grand Preuost de l'Hostel pour la justice de la Cour en France.

Almançor signifie victorieux, toujours vainqueur, invincible.

Arrobe certaine mesure portant le pois de ving-cinq liures.

Cadi homme de Loy, commis à rendre la justice qui peut condamner à la mort définitivement. En Turquie ils sont

establis par les Cadilesquiers qui sont surintendans de la justice.

Cala, Les Mohometans appellent de ce nom l'oraison qu'ils vont faire à Midy en leurs Mosquées. Aucuns l'appellent Laffala.

Calif, ou Caliphe, ainsi s'appelloient les Roys successeurs de Mahomet, comme ses Vicaires, il y en a plusieurs en Babilone. Aucuns disent qu'il signifie Dieu en langue Arabe.

Hegire, ou Hixera signifie fuite. Les Arabes ont ainsi nommé la fuite que Mahomet fist de la Mecque à Medine l'an de nostre salut, 583. duquel jour ils ont depuis compté leurs années, lesquelles estant

seulement de douze Lunes sont plus petites d'onze jours que les années Solaires. C'est pourquoy ils en comptent aujourd'huy beaucoup plus que nous ne faisons.

Miticales, sont pieces d'argent dont chacune peut valoir trente Marauedis de monnoye d'Espagne, & vn Marauedis vaut enuiron vn double tournois de France, les trente-quatre faisant vne realle de cinq sols, L'escu en vaut quatre cens, en aucuns lieux peu plus ou peu moins.

Mosti, c'est à dire lettré, le premier des gens de la Loy entre les Mahometans interprete de l'Alcoran; & qui respond les requestes de conscience: En Turquie y en a plusieurs, mais celuy

de Constantinople est le premier de tous.

Morabite, signifie Hermite, icy est le superieur d'un hermitage, où y auoit quarante disciples ou Religieux hermites.

Es temps de Pasques. Les Mahometans appellent ceste feste Dehiran & en ont deux par chacune année.

Le Vendredy estoit entièrement dedié aux choses de la Loy, & les Mahometans chomment & festent le Vendredy par ce que c'est leur Dimanche, & le gardent plus soigneusement que la pluspart des Chrestiens ne font le Dimanche, à cause que ce fut vn Vendredy. que Mahomet s'enfuit & se sauua de la Mecque à Medine, afin d'euitter, ainsi qu'ils disent, la persecution des

72
Idolâtres. Ainsi appellent ils
la juste punition qu'on vouloit
donner à ses impostures, laquelle
fuite fut nommée d'eux Hegire
ou Hixera, ainsi qu'il a esté dict
cy-dessus en ladite diction.

En la dernière oraison de la
nuict. Les Mahometans sont
obligez par leur Loy à faire orai-
son cinq fois en vingt & quatre
heures. La première au lever
du Soleil, la seconde à Midy, la
troisième à trois heures, la qua-
triesme à Soleil couchât, la cin-
quiesme à trois heures de nuict.
Chacune desquelles oraisons du-
re vn bon quart d'heure. Par-
tant ledit Roy Almançor mou-
rut peu de temps après les trois
heures de nuict.

Le deuxiesme jour de la Lune
de Iabuel. Ceste année là c'é-

toit le mois d'Octobre ; mais les Lunes changeant tous les ans de nom , comme si Ramadan , que le voyageur de Leuant appelle Ramazan , a esté ceste année la Lune de Mars , ce sera l'année qui vient celle de Feurier. La raison est que lefdits Mahometans ne font leurs années que de douze Lunaisons qui sont plus petites d'onze jours que nos années solaires , ainsy qu'il a esté dit en la diction Hegire ou hixera.

Miramamolin , se doit prononcer Amiralmuminin , & signifie Gouverneur des croyans , Vlit & Mire Monin , c'est à dire Seigneur des croyans. Le vulgaire dit Miramamolin , c'est le titre de l'Empereur ou Monarque des Sarrazins.

EXTRAICT DE L'OR
iginal escrit de la main du sieur
DE VIEUXMAISONS, qui
est en la Bibliothéque de saint
Victor leZ Paris...

F I N.